

RECUEIL des
ACTES
ADMINISTRATIFS

N°16/2018

Conseil Communautaire
du 18 décembre 2018

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CERGY-PONTOISE

*Ce recueil contient
une table chronologique.*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 - L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En application de l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme, les documents se rapportant aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont consultables à l'Hôtel d'agglomération, siège de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et dans les mairies des communes membres concernées par le projet.

Toutes annexes aux décisions et délibérations du présent recueil, ainsi que tous documents contractuels signés y afférents, sont consultables à l'Hôtel d'Agglomération dans le respect des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

Je soussigné, Dominique LEFEBVRE, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes portés sur la table chronologique ci-après :

- ont été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux,
- figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n°**16-2018**, mis à la disposition du public le 31 DEC. 2018



Dominique LEFEBVRE
Président

TABLE CHRONOLOGIQUE

DELIBERATIONS du Conseil communautaire du 18 décembre 2018

Numéro de la Délibération	OBJET	PAGE
<u>20181218-n°1</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget principal - vote des taux	6
<u>20181218-n°2-1</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe déchets TEOM - vote des taux de TEOM 2019	15
<u>20181218-n°2-2</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe déchets REOM - fixation de la REOM 2019	19
<u>20181218-n°3</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe eau potable	22
<u>20181218-n°4</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe assainissement	24
<u>20181218-n°5</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe GEMAPI	26
<u>20181218-n°6</u>	Budget primitif (BP)2019 - budget annexe aménagement	28
<u>20181218-n°7</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe ateliers relais / la turbine	30
<u>20181218-n°8</u>	Budget primitif (BP) 2019 - budget annexe restauration collective	32
<u>20181218-n°9</u>	Budget 2018 - décision modificative n°1 - budget principal - budgets annexes déchets TEOM, déchets REOM et GEMAPI	34
<u>20181218-n°10</u>	Aménagement du chemin de la Pelouse à Pontoise: Modification de l'Autorisation de Programme - Augmentation de la fiche financière	37
<u>20181218-n°11</u>	Aménagement du chemin de Halage à Saint Ouen l'Aumône : Programme - Fiche financière	42
<u>20181218-n°12</u>	Equipements communaux - Crèche de la ZAC Bossut à Pontoise : Programme - Enveloppe financière prévisionnelle - Plan de financement prévisionnel	45
<u>20181218-n°13</u>	Equipements communaux - Pontoise - travaux de construction d'un parking de centre-ville et aménagements extérieurs du jardin de la ville : convention d'attribution de fonds de concours	50
<u>20181218-n°14</u>	Equipements Communaux - Travaux de Construction de deux terrains de Football à Maurecourt : convention d'attribution de fonds de concours	59
<u>20181218-n°15</u>	Grand Centre Cergy - Création d'une Commission d'Indemnisation Amiable	68
<u>20181218-n°16</u>	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - West Side Story à Cergy-Pontoise - Tarifs des billets et Partenariats pour la préparation du projet artistique	72
<u>20181218-n°17</u>	Avis de la CACP suite aux saisines des maires relatives à leurs décisions d'accorder en vertu de l'article L.3132-26 du code du travail une dérogation au repos dominical	75

<u>20181218-n°18</u>	Règlement Général de Protection des Données (RGPD)- Mise en conformité : Convention de mise à disposition partielle de service entre la CACP et les communes membres	79
<u>20181218-n°19-1</u>	Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin: Budget Primitif 2019	83
20181218-n°19-2	Office de Tourisme de Cergy-Pontoise-Porte du Vexin: Plan d'orientations et d'actions 2019 - subvention pour l'exercice 2019	Publication dans le registre des délibérations des Conseils communautaires 2018
20181218-n°20	EPIC "Scènes Musiques Actuelles et Amplifiées (SMAACP) " de Cergy- Pontoise - participation financière	
20181218-n°21-1	Soutien à Associations et projets sportifs : subventions 2019	
20181218-n°21-2	Subvention au Hockey club de Cergy-Pontoise (HCCP) et au club des sports de glace (CSG) 2019	
20181218-n°21-3	Subvention au hockey club de Cergy-Pontoise (HCCP) et au club des sports de glace (CSG) au titre de la régularisation des heures de glace 2018	
20181218-n°22	Soutien aux associations et structures culturelles - Subventions 2019	
20181218-n°23	Subventions en faveur du développement économique et de l'enseignement supérieur - exercice 2019	
20181218-n°24	Solidarités urbaines - Subventions à associations et projets au titre de l'exercice 2019	
20181218-n°25	Association La Sauvegarde95 - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 pour l'activité "Véloservices"	
20181218-n°26	Soutien à associations du personnel - exercice 2019	
<u>20181218-n°27</u>	Foncier - Saint-Ouen-l'Aumône - Déclassement de la parcelle cadastrée AL n° 49 sise allée des Gros Chevaux en vue de sa cession	85
<u>20181218-n°28-1</u>	Foncier - Pontoise - régularisation foncière - acte de notoriété acquisitive d'emprise de voirie de l'avenue de Verdun cadastrée BI n° 171	92
<u>20181218-n°28-2</u>	Foncier - Pontoise - régularisation foncière - acte de notoriété acquisitive d'emprise de voirie de l'avenue de Verdun cadastrée BI n° 175	95
<u>20181218-n°28-3</u>	Foncier - Pontoise - régularisation foncière - acte de notoriété acquisitive d'emprises de voirie de l'avenue de Verdun cadastrées BN n° 17 et BN n° 18	98
<u>20181218-n°29</u>	CERGY - Résiliation du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) relatif au terrain d'assiette de l'ancienne déchèterie	101
<u>20181218-n°30-1</u>	Programme Local de l'Habitat - Délégation des aides à la pierre 2016-2021 : surprime au titre des aides à la pierre à 3F pour son projet de logements - Lot 7.2 secteur des Eguerêts à Jouy-le-Moutier	104
<u>20181218-n°30-2</u>	Programme Local de l'Habitat - Délégation des aides à la pierre 2016-2021 : surprime au titre des aides à la pierre à 3F pour son projet de logements - Lot 8.1a secteur des Eguerêts à Jouy-le-Moutier	107
<u>20181218-n°31</u>	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Ensemble chorégraphique valdoisien : Convention de partenariat	110

<u>20181218-n°32</u>	Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - Convention de partenariat avec le Centre de Formation Danse de Cergy	112
<u>20181218-n°33-1</u>	Insertion sociale et professionnelle - convention de partenariat 2019 avec l'association ESPERER 95 dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion a Osny et Saint Ouen l'Aumône	114
<u>20181218-n°33-2</u>	Insertion sociale et professionnelle - convention de partenariat 2019 avec l'association halage dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion "gestion différenciée du parc du Château de Menucourt"	117
<u>20181218-n°33-3</u>	Insertion sociale et professionnelle - convention de partenariat 2019 avec l'association sauvegarde 95 dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion "liaisons douces et accessibilité"	120
<u>20181218-n°34</u>	Assainissement - Pontoise - Travaux sur le poste de l'Hermitage et les réseaux amont - convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec le SIARP : Avenant n°1	123
<u>20181218-n°35</u>	Convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG)	128
<u>20181218-n°36</u>	Ressources humaines - créations et suppression - budget principal	131
<u>20181218-n°37</u>	Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour l'achat de prestations en matière de performance énergétique, mobilité propre, téléphonie fixe et mobile, réseaux internet et infrastructures, et services numériques aux citoyens	136
<u>20181218-n°38</u>	Motion contre le projet d'itinéraire de fret ferroviaire entre le Havre et Valenton via Serqueux-Gisors et la ligne j du fait de ses impacts environnementaux sur le territoire de Cergy-Pontoise	138
20181218-n°39	Syndicat mixte pour l'Entretien, la Protection et l'Aménagement des Berges de l'Oise (SMBO) : désignation de représentants	Publication dans le RAA n°17-2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°1

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140586-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n° 1 du 13 novembre 2018 sur le rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

VU sa délibération n° 2 du 13 novembre 2018 sur le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU sa délibération n° 3 du 13 novembre 2018 sur le bilan du schéma de mutualisation,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires pour 2019,

VU l'avis favorable de la commission des finances et ressources du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE présentant le projet de budget primitif 2019,

CONSIDERANT les prévisions de recettes de fonctionnement, notamment les recettes fiscales pour 80 162 000 € et les dotations d'Etat pour 38 781 000 € ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire pour le financement des investissements 48 000 000 €,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ ET 9 ABSTENTIONS

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 pour le Budget principal et la répartition des AP/CP tels que présentés en annexe 1 ;

2/ PREND ACTE de la répartition prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune qui fera l'objet de versements par douzièmes telle que présentée en annexe 2 ;

3/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 129 603 747 € et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 127 717 357 € ;

4/ ARRETE le programme d'emprunts prévisionnels à 48 000 000 € ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

5/ FIXE le taux de Taxe d'Habitation à 7,41 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 1,91 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,56 % et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,38 % ;

7/ FIXE les périodes de perception de la taxe de séjour du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019, du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019, et du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140586-BF-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140586-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 REVISE

VOLE	PROG	MENT	Libellé Opération	Pour mémoire : PPI BP 2018	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT prévisionnel 2018	Mandaté 2018	ENS 2018	Disponible 2018	CP 2019	CP 2020	PPI Montant révisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	Total 2 PPI	
TOTAL PPI				331 992 952	45 932 446	38 007 550	76 111 146	54 574 934	35 451 986	8 743 864	10 379 084	93 781 045	114 876 857	347 172 832	49 950 000	38 317 679	16 000 000	1 000 000	0	0	105 267 679	452 440 511
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE				92 353 262	18 542 630	16 675 794	23 148 686	20 535 481	14 329 072	4 460 208	1 746 201	22 607 744	17 500 572	95 862 220	0	0	0	0	0	0	0	95 862 220
ECLAIRAGE PUBLIC				41 374 388	9 555 969	8 643 063	7 917 000	8 313 000	5 733 243	2 269 388	310 369	7 440 690	7 426 000	41 378 721	0	0	0	0	0	0	0	41 378 721
			ECLAIRAGE PUBLIC ACCOMPAGEMENT COMMUNES	1 309 900	85 800	138 000	150 000	246 000	136 000	0	110 000	66 000	300 000	835 800								835 800
			ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION	2 700 215	800 215	784 136	500 000	344 136	237 115	81 958	25 064	400 000	300 000	2 628 487								2 628 487
			ECLAIRAGE PUBLIC PPP	37 364 273	8 669 954	7 720 927	7 267 000	7 722 864	5 360 129	2 187 430	175 305	6 974 690	6 826 000	37 914 434								37 914 434
			<i>Eclairage public</i>	41 374 388	9 555 969	8 643 063	7 917 000	8 313 000	5 733 243	2 269 388	310 369	7 440 690	7 426 000	41 378 721	0	0	0	0	0	0	0	41 378 721
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE				50 978 874	8 986 661	8 032 731	15 231 686	12 222 481	8 595 829	2 190 820	1 435 832	15 167 054	10 074 572	54 483 499	0	0	0	0	0	0	0	54 483 499
			AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE REJETS	472 540	12 540	0	220 000	0	0	0	0	220 000	30 692	263 232								263 232
			EAUX PLUVIALES - MISE EN CONFORMITE BRANCHEMENTS	107 000	0	0	37 000	23 000	0	0	23 000	37 000	15 000	75 000								75 000
			PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	2 534 906	319 386	29 328	1 300 520	485 520	150 844	319 700	14 976	1 835 000	200 000	2 869 234								2 869 234
			REHABILITATION BASSINS ET RESEAUX	1 394 430	262 430	400 263	150 000	206 500	158 596	35 861	12 044	530 000	200 000	1 599 193								1 599 193
			RESEAUX UNITAIRES - REVERSEMENT AU SIARP	668 211	103 211	30 844	490 000	352 000	0	352 000	0	160 000	20 000	666 055								666 055
			SECURISATION DES OUVRAGES	273 007	69 507	28 148	50 000	53 500	17 473	1 487	34 540	32 000	32 000	215 156								215 156
			<i>Assainissement</i>	5 450 095	767 075	488 583	2 247 520	1 120 520	326 913	709 048	84 559	2 814 000	497 692	5 687 870	0	0	0	0	0	0	0	5 687 870
			OEUVRE D'ART	0	0	0	0	141 410	108 661	32 705	44	5 000		146 410								146 410
			SERVITUDE CHEMIN DUPUIS	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0								0
			VIABILISATION - TERRAIN DE MIGRANTS	450 000	0	424 858	0	0	0	0	0	0	0	424 858								424 858
			<i>Autres</i>	600 000	0	424 858	150 000	141 410	108 661	32 705	44	5 000		571 268	0	0	0	0	0	0	0	571 268
			MATERIEL PROPLETE	138 500	0	14 410	93 000	121 000	22 155	0	98 845	150 000	100 000	385 410								385 410
			<i>Ecologie urbaine</i>	138 500	0	14 410	93 000	121 000	22 155	0	98 845	150 000	100 000	385 410	0	0	0	0	0	0	0	385 410
			REHABILITATION DES ESPACES BOISES	265 641	89 691	23 901	50 000	15 600	15 568	0	32	25 000	25 000	179 192								179 192
			REHABILITATION DES ESPACES VERTS	1 679 897	215 750	374 354	370 000	421 666	420 449	849	369	335 500	335 500	1 682 770								1 682 770
			REHABILITATION DES SITES MAJEURS	546 169	147 144	113 507	80 000	63 984	57 073	6 802	109	84 500	84 500	493 635								493 635
			<i>Espaces Verts</i>	2 491 708	452 586	511 762	500 000	501 250	493 089	7 651	510	445 000	445 000	2 355 597	0	0	0	0	0	0	0	2 355 597
			ATELIERS MECANIQUES	110 780	0	25 023	25 000	33 042	32 648	0	394	25 000	25 000	108 065								108 065
			MARCHES PUBLICS	182 000	32 400	25 920	36 000	76 000	72 814	0	3 186	71 000		205 320								205 320
			PROJETS INFORMATIQUES	3 530 263	518 907	733 141	798 366	1 234 480	983 030	93 590	157 860	2 031 254	512 000	5 029 782								5 029 782
			VEHICULES LEGERES	565 237	44 317	0	135 000	313 083	170 598	133 880	8 605	287 000	125 000	769 400								769 400
			<i>Moyens généraux</i>	4 388 281	595 625	784 084	994 366	1 656 605	1 259 090	227 469	170 045	2 414 254	662 000	6 112 568	0	0	0	0	0	0	0	6 112 568
			ACCESSIBILITE PBS	908 074	372 037	104 658	400 000	326 800	291 241	35 505	53			803 496								803 496
			ACQUISITIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 061 995	385 000	180 180	4 495 000	2 864 307	1 566 496	649 090	648 721	0	2 042 880	5 472 367								5 472 367
			AIRE DU NIGLO	52 095	51 595	0	0	500	0	0	500			52 095								52 095
			AMENAGEMENT DE LOCAUX	619 597	137 534	101 367	347 790	269 110	260 765	8 268	77	206 000		714 011								714 011
			ASCCA	969 411	430 411	235 896	300 000	424 000	413 228	10 772	0	500 000		1 590 307								1 590 307
			ASL AUTRES TRAVAUX	19 800	12 800	6 680	0	362 500	361 883	0	617			381 980								381 980
			CENTRE ADM ET VERGER	738 788	411 511	214 148	71 250	183 592	165 733	17 679	180	395 000		1 204 252								1 204 252
			CENTRE TECHNIQUE	402 462	25 862	302 938	5 700	139 219	98 474	39 514	1 231	980 000		1 448 019								1 448 019
			CIMETIERE	146 487	82 037	58 589	0	32 300	26 450	5 760	90	150 000		322 926								322 926
			GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000								2 000 000
			MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	432 244	49 244	159 649	72 800	159 496	134 622	2 044	22 829	240 800	12 000	621 188								621 188
			MGEN									350 000	0	350 000								350 000
			REHABILITATION HOTEL D AGGLO	272 458	56 258	88 646	100 000	1 400	1 371	0	29	100 000		246 304								246 304
			REHABILITATION PARKINGS	267 049	10 349	67 498	180 000	42 110	21 007	20 671	432	70 000		189 957								189 957
			REHAB THEATRE DES LOUVRAIS ET ARTS	86 261	21 461	33 409	24 550	42 200	11 729	30 356	116	24 000		121 071								121 071
			RÉNOVATION ANCIENNE PATINOIRE	2 990	2 990	0								2 990								2 990
			RENOVATION BEI	221 818	191 418	16 940	5 000	12 000	6 945	4 354	700			220 357								220 357
			RENOVATION CRR	248 217	47 317	85 304	101 450	31 450	21 450	9 216	784	80 000		244 071								244 071
			RENOVATION PISCINES	1 329 948	569 118	381 531	339 000	289 149	283 620	4 760	769	110 000		1 349 797								1 349 797
			RENOVATION POLE DES MARADAS	289 202	212 447	36 460	9 250	49 210	48 758	408	44	30 000		328 117								328 117
			RENOVATION THEATRE 95	24 811	7 791	1 002	16 010	49 742	46 552	3 096	94			58 535								58 535
			THEATRE 95 EXTENSION	24 313	2 640	0	15 000	2 718	2 358	360	0			5 358								5 358
			THEATRE DE L USINE QUITUS	2																		

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 REVISE

VOLET	PROJET	Libellé Opération	Pour mémoire : PPI BP 2018	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT prévisionnel 2018	Mandaté 2018	ENS 2018	Disponible 2018	CP 2019	CP 2020	PPI Montant révisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	Total 2 PPI	
		JALONNEMENT ROUTIER	529 477	59 977	58 838	230 000	100 000	86 604	8 990	4 406	230 000	80 000	528 814								528 814
		MISE AUX NORMES CARREFOURS SLT	1 159 906	298 906	296 813	211 000	211 000	155 813	3 585	51 602	205 000	150 000	1 161 719								1 161 719
		MOBILIER URBAIN	309 026	35 011	9 146	88 000	86 400	72 256	5 673	8 470	138 000	80 000	348 556								348 556
		PRIORISATION DES CARREFOURS A FEUX	74 704	4 704	14 880	10 000	10 000	1 884	2 580	5 536	10 000	10 000	49 584								49 584
		REHABILITATION ET TELESURVEILLANCE SLT	194 813	14 813	48 307	100 000	100 000	44 034	22 000	33 966	80 000		243 120								243 120
		RENOVATION DALLE GRAND CENTRE	811 434	98 434	62 525	225 000	130 480	89 516	40 772	191	560 000	250 000	1 101 439								1 101 439
		RENOVATION DE CHAUSSEE	4 636 588	896 188	828 062	950 000	970 000	956 141	2 473	11 385	1 250 000	950 000	4 894 250								4 894 250
		RENOVATION DE TROTTOIRS	3 345 759	530 759	661 561	700 000	433 000	432 051	0	949	780 000	700 000	3 105 320								3 105 320
		RENOVATION OUVRAGE D ART	1 505 000	0	29 691	375 000	231 000	117 522	79 070	34 408	535 000	500 000	1 295 691								1 295 691
		RENOVATION POLES GARES	572 527	67 490	111 993	145 000	145 600	31 096	22 955	91 549	145 000	120 000	590 083								590 083
		SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	1 984 691	449 691	289 184	410 000	225 000	206 020	8 447	10 533	770 000	400 000	2 133 875								2 133 875
		VEHICULES LOURDS	822 691	459 528	86 751	70 000	115 414	0	45 406	70 008	200 000	55 000	916 692								916 692
		Voie / SLT	21 505 110	4 019 395	3 630 637	4 664 000	3 399 894	2 623 239	372 093	404 563	6 103 000	4 315 000	21 467 926	0	0	0	0	0	0	0	21 467 926
VOLET II - INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE			119 396 917	17 260 785	12 887 768	23 267 055	16 248 407	9 735 056	2 094 560	4 418 791	34 562 393	50 207 000	131 166 353	26 850 000	27 817 679	16 000 000	1 000 000	0	71 667 679	202 834 032	
		AUTRES ACCOMPAGNEMENT PROJETS DE DEVELOPPEMENT	28 198 076	6 038 249	5 671 014	7 870 438	7 183 887	4 611 875	80 255	2 491 757	7 163 130	2 152 000	28 208 280	1 000 000	3 700 000	0	0	0	4 700 000	32 908 280	
		ACCOMPAGNEMENT PROJETS AMENAGEMENT	317 800		23 289	50 000	64 349	23 569	39 133	1 647	30 000	30 000	147 638								147 638
		ACQUISITIONS FONCIERES	5 659 743	142 243	840 502	2 255 000	2 255 000	1 199 661	2 016	1 053 323	2 611 400		5 849 146								5 849 146
		AIRES DE NOMADES	174 169	44 169	13 878	0	6 874	6 874	0	0	80 000	15 000	159 921								159 921
		ART DE VIVRE ERAGNY - QUITUS	11 406		11 405	0	0	0	0	0			11 405								11 405
		CARREFOURS ERAGNY PUP	80 000		0	80 000	120 000	39 528	7 800	72 672	30 000	40 000	190 000								190 000
		CENTRE DE TRI	1 750 000	1 250 000	0	500 000	500 000	500 000	0	0	0		1 750 000								1 750 000
		CU DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR	3 798 047	861 000	1 827 402	598 773	0	0	0	0	0		2 688 402								2 688 402
		DECHETERIE DES LINANDES	955 836	955 836	0	0	0	0	0	0			955 836								955 836
		DEPLACEMENT POLICE DEPARTEMENTALE	1 500 000			0	0	0	0	0	500 000	1 000 000	1 500 000								1 500 000
		ECOPARC ERAGNY PUP	355 224		2 512	300 000	37 000	21 243	15 490	267	370 000		409 512								409 512
		FOUILLES BOIS D'ATON	17 126		17 125	0	0	0	0	0			17 125								17 125
		LIAISON RD 55A / RD 55 NEUVILLE MAURECOURT	300 000			0	0	0	0	0	50 000	250 000	300 000	1 000 000	3 700 000				4 700 000	5 000 000	
		LINANDES AV DU NORD BD DE L'OISE PASSERELLE	1 150 000			150 000	0	0	0	0	100 000	400 000	500 000								500 000
		MAISON INTERGENERATIONNELLE VAUREAL PUP	137 976		70 468	30 000	173 479	117 443	11 509	44 527	40 000		283 947								283 947
		PLACE DU 8 MAI 1945 ERAGNY - QUITUS	3 834		3 833	0	0	0	0	0			3 833								3 833
		PLH	10 550 000	2 516 055	2 449 376	3 650 577	3 650 577	2 453 503	0	1 197 075	2 700 000	270 000	11 586 008								11 586 008
		PLU	400 192	112 865	148 772	50 000	170 520	96 355	0	74 165	270 000	20 000	722 157								722 157
		REQUALIFICATION VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PUP)	338 042	155 168	47 346	50 000	50 000	4 907	107	44 986			252 514								252 514
		SCOT	0								5 000		5 000								5 000
		SIG	591 680	912	115 107	149 088	149 088	141 792	4 200	3 096	369 730	120 000	754 837								754 837
		SOLIDARITES URBAINES	107 000	0	100 000	7 000	7 000	7 000	0	0	7 000	7 000	121 000								121 000
		Accompagnement des projets de développement	28 198 076	6 038 249	5 671 014	7 870 438	7 183 887	4 611 875	80 255	2 491 757	7 163 130	2 152 000	28 208 280	1 000 000	3 700 000	0	0	0	4 700 000	32 908 280	
		DEVELOPPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	31 614 577	892 904	1 869 019	2 375 000	1 808 000	1 534 004	82 358	191 637	6 020 597	23 281 000	33 871 520	17 350 000	20 100 000	13 000 000	1 000 000	0	51 450 000	85 321 520	
		CAMPUS GRAND CENTRE OREADES	6 386 000			450 000	459 500	339 958	54 182	65 360			459 500								459 500
		CAMPUS - PARVIS DE LA PREFECTURE	1 000 000			100 000	100 000	0	0	100 000		500 000	600 000	2 000 000	5 000 000	10 000 000			17 000 000	17 600 000	
		CAMPUS PISCINE GRAND CENTRE	4 400 000			100 000	130 000	111 354	6 734	11 912	2 000 000	3 800 000	5 930 000	3 800 000	3 800 000				7 600 000	13 530 000	
		ECOCITE	1 711 644	636 644	400 000	0	0	0	0	0	740 597		1 777 241								1 777 241
		ECOLE NATIONALE D'ART													1 000 000	3 000 000	1 000 000		5 000 000	5 000 000	
		ESSEC 2020	0			0	0	0	0	0	2 000 000	2 000 000	4 000 000	500 000	500 000				1 000 000	5 000 000	
		ETAB CAMPUS CERGY PONTOISE	1 759 793	14 792	154 167	375 000	125 000	119 167	0	5 833	15 000		308 959	1 250 000					1 250 000	1 558 959	
		FAB LAB	699 453	141 953	535 253	0	10 500	4 745	5 662	93			687 706								687 706
		ITESCIA	2 000 000		400 000	400 000	400 000	400 000	0	0	400 000	800 000	2 000 000								2 000 000
		LVS (CAMPUS EX PATINOIRE)	10 400 000			100 000	30 000	22 426	0	7 574	165 000	15 481 000	15 676 000	9 800 000	9 800 000				19 600 000	35 276 000	
		PLATEFORME ET PRIX TECHNO	34 275	14 275	20 000	0	0	0	0	0			34 275								34 275
		POLES DE COMPETITIVITE	193 412	85 240	41 296	0	0	0	0	0	0		126 536								126 536
		REQUALIFICATION PARCS ACTIVITES	3 030 000		318 303	850 000	553 000	536 355	15 780	865	700 000	700 000	2 271 303								2 271 303
		Développement économique et Enseignement supérieur	31 614 577	892 904	1 869 019	2 375 000	1 808 000	1 534 004	82 358	191 637	6 020 597	23 281 000	33 871 520	17 350 000	20 100 000	13 000 000	1 000 000	0	51 450 000	85 321 520	
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS AGGLO	24 127 894	2 301 170	2 235 973	3 800 900	2 536 803	1 987 595	257 725	291 482	8 761 066	15 719 000	31 554 012	0	0	0	0	0	0	0	31 554 012
		AREN ICE	286 792	278 872	7 800	0	0	0	0	0			286 672								286 672
		BEI	89 047	2																	

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 REVISE

VOLET	PROJET	Libellé Opération	Pour mémoire : PPI BP 2018	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT prévisionnel 2018	Mandaté 2018	ENS 2018	Disponible 2018	CP 2019	CP 2020	PPI Montant révisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	Total 2 PPI
		FORUM DE VAUREAL	8 936 000		0	1 000 000	450 000	440 902	0	9 098	2 660 000	6 313 000	9 423 000							9 423 000
		MATERIEL THEATRES	452 000	56 000	98 000	106 000	106 000	106 000	0	0	306 000	186 000	752 000							752 000
		MISE AUX NORMES PBS MARADAS	611 567	590 087	17 410	0	3 500	749	2 749	3			610 976							610 976
		OPE GRAND CENTRE -REQUALIFICAT* OREADES	1 596 268	69 268	1 414 247	0	0	0	0	0			1 483 515							1 483 515
		PISCINE AXE MAJEUR	1 121 938	753 938	228 144	20 000	46 000	21 514	3 766	20 720			1 028 082							1 028 082
		PISCINE DES LOUVRAIS	4 663 212	56 212	5 694	265 000	265 000	217 149	47 157	693	1 470 000	3 090 000	4 886 906							4 886 906
		PISCINES MATERIEL	630 673	132 874	167 134	110 000	109 260	108 425	0	835	110 000	110 000	629 268							629 268
		POLE MARADAS RENOVATION DU STADE	3 172	1 172	1 512	0	4 400	3 840	378	182			7 084							7 084
		POLE SPORTIF MARADAS PKGS SALLES DE DANSE	1 900 000			1 800 000	581 000	449 113	69 707	62 180	133 000	1 367 000	2 081 000							2 081 000
		PROJET POLE SPORTIF MARADAS - HALLE SPORTIVE	2 215 926	211 121	124 468	241 600	399 843	242 602	67 129	90 112	925 000	4 253 000	5 913 432							5 913 432
		PROJETS EVENEMENTIELS									250 000		250 000							250 000
		REHABILITATION PISCINE DES BETHUNES SOA									777 000	120 000	897 000							897 000
		RESEAU DES MEDIATHEQUES	108 000	0	25 572	35 000	32 100	499	0	31 421	42 000	30 000	129 492							129 492
		RESEAUX ECOLES DE MUSIQUE	0			0	20 000	19 778	0	0	20 000	20 000	59 778							59 778
		THEATRE 95 SALLE ARENDT	900 000			100 000	408 100	267 014	65 501	75 585	1 335 000	60 000	1 803 100							1 803 100
		Equipements culturels et sportifs	24 127 894	2 301 170	2 235 973	3 800 900	2 636 803	1 987 595	257 725	291 482	8 761 066	15 719 000	31 554 012	0	0	0	0	0	0	31 554 012
		ESPACES PUBLICS	12 204 265	420 271	696 619	5 686 717	3 063 717	1 305 129	1 543 113	215 475	7 900 900	1 355 000	13 436 507	0	0	0	0	0	0	13 436 507
		BD HAUTIL QUARTIER LANGE	23 239	16 239	0	0	0	0	0	0			16 239							16 239
		BERGES DE L OISE	1 426 400	11 022	251 964	342 578	172 578	31 370	46 609	94 599	350 000	325 000	1 110 564							1 110 564
		CHATEAU DE MENUUCOURT	14 611	411	10 588	0	0	0	0	0			10 999							10 999
		CHEMIN DE HALAGE	3 743	3 743	0								3 743							3 743
		CROIX PETIT	710 833	0	0	0	0	0	0	0	710 900		710 900							710 900
		OUVRAGE D ART COMMUNAUTAIRE	97 719	25 719	22 394	36 000	36 000	27 258	6 124	2 618			84 114							84 114
		PRE-ETUDES ESPACES PUBLICS	122 640	12 461	0	28 139	28 139	3 463	458	24 217	30 000	30 000	100 600							100 600
		PROTECTION INODATIONS VAL DE GLTIGNY JLM	100 000	0	0	0	0	0	0	0			0							0
		QUAI TURPIN	8 767	8 767	0								8 767							8 767
		REHABILITATION BASSINS DE LA BOUVERIE	916 740	16 740	0	500 000	47 000	18 464	28 005	531	600 000	50 000	713 740							713 740
		REQUALIFICATION DALLE	496 360	116 360	23 400	230 000	230 000	130 661	6 000	93 339			369 760							369 760
		REQUALIFICATION MAIL DES CERCLADES RUE GALERIES	8 227 960	181 098	360 731	4 550 000	2 550 000	1 093 914	1 455 917	170	6 210 000	950 000	10 251 829							10 251 829
		SYNDICAT BERGES DE L OISE	55 253	27 711	27 542	0	0	0	0	0			55 253							55 253
		Espaces publics	12 204 265	420 271	696 619	5 686 717	3 063 717	1 305 129	1 543 113	215 475	7 900 900	1 355 000	13 436 507	0	0	0	0	0	0	13 436 507
		TRANSPORTS ET STATIONNEMENT	23 252 106	7 608 192	2 415 143	3 534 000	1 656 000	296 452	131 108	1 228 439	4 716 700	7 700 000	24 096 035	8 500 000	4 017 679	3 000 000	0	0	15 517 679	39 613 713
		ETUDES PLD	96 858	93 078	3 780	0	0	0	0	0			96 858							96 858
		LABELLISATION DES PARCS RELAIS	93 124	52 124	40 784	0	0	0	0	0			92 908							92 908
		PARC RELAIS DU NAUTILUS	0	0	0	0	30 000	0	0	30 000	30 000		60 000							60 000
		PARKING DES GENOTTES	3 455 796	2 810 796	247 207	34 000	106 000	4 386	0	101 614	106 000		3 270 003							3 270 003
		POLE AXE MAJEUR	9 800 078	4 639 476	2 059 878	2 500 000	520 000	44 722	51 343	423 935	2 580 700		9 800 054							9 800 054
		POLE GARE PREFECTURE	9 300 000	6 468	63 493	1 000 000	1 000 000	247 344	79 765	672 890	2 000 000	7 200 000	10 269 961	8 000 000	3 017 679				11 017 679	21 287 640
		POLE GARE SOA	500 000			0	0	0	0	0		500 000	500 000	500 000	1 000 000	3 000 000			4 500 000	5 000 000
		TCSP ECANCOURT	6 250	6 250	0								6 250							6 250
		Transport et stationnement	23 252 106	7 608 192	2 415 143	3 534 000	1 656 000	296 452	131 108	1 228 439	4 716 700	7 700 000	24 096 035	8 500 000	4 017 679	3 000 000	0	0	15 517 679	39 613 713
		VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES	120 242 774	10 129 032	8 443 988	29 695 405	17 791 046	11 387 857	2 189 096	4 214 093	36 610 908	47 169 285	120 144 259	23 100 000	10 500 000	0	0	0	33 600 000	153 744 259
		ACCUEIL PETITE ENFANCE	9 979 584	1 038 784	255 533	1 264 000	1 056 500	327 572	405 591	323 338	1 862 500	5 520 000	9 733 317	330 000	0	0	0	0	330 000	10 063 317
		CRECHE BOSSUT PONTOISE	1 200 000			100 000	17 000	4 320	11 856	824	30 000	600 000	647 000							647 000
		CRECHE CLOSBILLES	584 000	0	0	584 000	584 000	233 600	350 400	0	0		584 000							584 000
		CRECHE GRAND CENTRE 3F									460 000		460 000							460 000
		CRECHE HAUTS DE CERGY	1 000 000			0	0	0	0	0	400 000	600 000	1 000 000							1 000 000
		CRECHE HIRSCH 3	1 250 000	937 500	0	0	312 500	0	0	312 500	0		1 250 000							1 250 000
		CRECHE SOA	420 000			20 000	0	0	0	0		420 000	420 000	330 000					330 000	750 000
		EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COURDIMAN	600 000	0	240 000	360 000	0	0	0	0	360 000	0	600 000							600 000
		EQUIPT PETITE ENFANCE VAUREAL	4 810 558	558	15 533	190 000	133 000	89 652	43 335	14	600 000	3 900 000	4 649 091							4 649 091
		MAISON DE L ENFANCE OSNY	100 000	100 000	0								100 000							100 000
		MAISON PETITE ENFANCE JLM	15 026	726	0	10 000	10 000	0	0	10 000	12 500		23 226							23 226
		Accueil petite enfance	9 979 584	1 038 784	255 533	1 264 000	1 056 500	327 572	405 591	323 338	1 862 500	5 520 000	9 733 317	330 000	0	0	0	0	330 000	10 063 317
		AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	15 080 301	590 000	31 162	5 181 640	3 382 640	1 392 208	35 891	1 954 542	6 065 200	8 694 000	18 763 002	760 000	0	0	0	0	760 000	19 523 002
		BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE	200 000			200 000	0	0	0	0	125 000	75 000	200 000							200 000
		CENTRE DE LOISIRS CENTRE SOCIAL MENUUCOURT	1 650 000	0		650 000	0	0	0	0	690 000	500 000	1 190 000							1 190 000
		COURDIMANCHE REHAB FERME A CAVAN	500 000																	

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 REVISE

VOLE	PROGMENT d	Libellé Opération	Pour mémoire : PPI BP 2018	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT prévisionnel 2018	Mandaté 2018	ENS 2018	Disponible 2018	CP 2019	CP 2020	PPI Montant révisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	Total 2 PPI	
		EQUIPEMENT AXE MAJEUR HORLOGE	3 500 000		0	500 000	500 000	0	0	500 000	1 500 000	2 300 000	4 300 000	500 000						500 000	4 800 000
		EXT CENTRE LOISIRS EFFEL SOA	600 001	590 000	10 000	0	0	0	0	0			600 000								600 000
		EXTENSION PARKING JLM	753 100		14 400	719 640	719 640	308 431	35 891	375 318	520 000		1 254 040								1 254 040
		JLM ACCES ECOLE DU NOYER	1 000 000			400 000	400 000	400 000	0	0	0	600 000	1 000 000								1 000 000
		LCR DEBUSSY JLM	900 000	0	6 762	80 000	60 000	6 366	0	53 634	150 000	2 009 000	2 225 762	0						0	2 225 762
		MENUCOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCOURT	0		0	0	0	0	0	0	186 000		186 000								186 000
		MENUCOURT REFECTION RUE PASTEUR									190 000		190 000								190 000
		MENUCOURT REFECTION TOITURE MAISON PETITE ENFANCE									80 000		80 000								80 000
		MENUCOURT REFECTION TOITURE TENNIS COUVERTS									29 200		29 200								29 200
		PONTOISE PARKING BOSSUT	500 000			0	0	0	0	0			0								0
		PONTOISE PARKING CENTRE VILLE	4 170 000			1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	2 000 000	2 910 000	5 910 000	260 000						260 000	6 170 000
		REHAB LOGTS FCTON GS MENUCOURT	182 000			182 000	0	0	0	0	72 800		72 800								72 800
		REHAB MAIRIE ET CREATION PARKING MENUCOURT	173 000			0	0	0	0	0	69 200		69 200								69 200
		SALLE COMMUNALE DE MENUCOURT	2 200	0	0	0	3 000	0	0	3 000	3 000		6 000								6 000
		SALLE POLYVALENTE PUISEUX P	700 000	0	0	700 000	700 000	677 410	0	22 590			700 000								700 000
		Autres équipements communaux	15 080 301	590 000	31 162	5 181 640	3 382 640	1 392 208	35 891	1 954 542	6 065 200	8 694 000	18 763 002	760 000	0	0	0	0	0	760 000	19 523 002
		CONTRATS DE TERRITOIRE	8 356 400	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	0	393 822	404 800		7 732 564	0	0	0	0	0	0	0	7 732 564
		CONTRATS DE TERRITOIRE	8 356 400	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	0	393 822	404 800		7 732 564	0	0	0	0	0	0	0	7 732 564
		Autres équipements communaux	8 356 400	4 419 573	1 790 640	1 220 000	1 117 551	723 729	0	393 822	404 800		7 732 564	0	0	0	0	0	0	0	7 732 564
		EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	21 891 064	2 431 985	1 021 437	9 780 265	3 852 285	3 048 189	307 724	496 351	8 588 066	5 207 600	21 101 353	210 000	0	0	0	0	0	210 000	21 311 353
		BIBLIOTHEQUE VAUREAL CONTENTIEUX	126 168	81 668	44 001	0	400	0	340	60			126 069								126 069
		CONST 2 TERRAINS DE FOOT MAURECOURT	966 000		0	966 000	0	0	0	0	386 400	579 600	966 000								966 000
		COURDIMANCHE STADE	400 000			400 000	160 000	0	0	160 000	240 000	0	400 000								400 000
		CREATION SALLE GYM JLM	600 000			600 000	154 000	154 000	0	0	231 000		385 000								385 000
		ECOLE DE MUSIQUE / MAISON DES ASSOC MAURECOURT	350 000			0	0	0	0	0	0	140 000	140 000	210 000						210 000	350 000
		EXT COMPLEXE PAGNOL SOA	800 000	0	200 000	0	0	0	0	0	600 000	0	800 000								800 000
		EXTENSION GYMNASE LA BRUYERE	1 348 474	1 189 474	92 023	39 000	101 200	2 498	26 394	72 308	30 000		1 412 697								1 412 697
		EXT GYMNASE PONTOISE	700 000		280 000	420 000	420 000	420 000	0	0	0		700 000								700 000
		EXT SALLE CULTURELLE G BRASSENS	312 000		0	312 000	124 800	124 800	0	0	187 200		312 000								312 000
		GYMNASE DES CHENES CERGY	800 000			0	0	0	0	0		0	0								0
		GYMNASE STE APOLLINE	1 680	1 680	0								1 680								1 680
		MELC COURDIMANCHE	202 721	14 456	12 592	153 265	479 343	330 028	7 285	142 030	20 000		526 391								526 391
		PISTE D ATHLETISME JLM	200 000		0	0	0	0	0	0	200 000		200 000								200 000
		POLE FOOT JOUY LE MOUTIER	60 497	32 449	7 866	0	200	0	182	18	20 000		60 515								60 515
		POLE FOOT VESTIAIRES DEFINITIFS JLM	1 344 941	23 141	76 046	1 200 000	1 350 000	1 213 792	117 450	18 758	350 000	350 000	2 149 186								2 149 186
		POLE TENNIS JOUY LE MOUTIER	0		0	0	2 400	1 125	0	1 276	20 000		22 400								22 400
		PONTOISE RESTRUCTURATION HALL ST MARTIN	2 000 000			0	0	0	0	0	100 000	1 900 000	2 000 000								2 000 000
		QUAI DE L OISE - CHEMIN DE LA PELOUSE	760 000	534	9 780	160 000	160 000	21 902	39 424	98 674	719 466	85 000	974 780								974 780
		REFECTION GYMNASE DES BRUZACQUES JLM	800 000			320 000	320 000	320 000	0	0	480 000		800 000								800 000
		REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE	8 220 157	23 157	299 129	5 060 000	5 19 922	400 045	116 648	3 229	4 910 000	1 470 000	7 222 208								7 222 208
		RENOVATION GRADINS THEATRE JLM	150 000			150 000	60 000	60 000	0	0	90 000		150 000								150 000
		STADE SALIF KEITA	1 920	1 920	0						4 000		5 920								5 920
		TENNIS COUVERTS DE MENUCOURT	1 210	1 210	0								1 210								1 210
		TERRAIN DE FOOTBALL PONTOISE	683 000			0	0	0	0	0		683 000	683 000								683 000
		VISAGE DU MONDE	1 062 298	1 062 298	0								1 062 298								1 062 298
		Equipements de proximité (Culture et Sport)	21 891 064	2 431 985	1 021 437	9 780 265	3 852 285	3 048 189	307 724	496 351	8 588 066	5 207 600	21 101 353	210 000	0	0	0	0	0	210 000	21 311 353
		GROUPES SCOLAIRES	64 935 424	1 648 689	5 345 216	12 249 500	8 382 090	5 896 159	1 439 890	1 046 041	19 690 342	27 747 685	62 814 022	21 800 000	10 500 000	0	0	0	0	32 300 000	95 114 022
		CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT	700 000		0	700 000	256 228	256 228	0	0	384 342	0	640 570								640 570
		ECOLE MATERNELLE CORNOUILLERS	253 000	0	0	253 000	0	0	0	0	0		0								0
		EQUIPTS SCOLAIRES CCI PONTOISE	1 600 000		0	960 000	960 000	960 000	0	0	560 000	80 000	1 600 000								1 600 000
		EXTENSION ECOLE ET REFECTION NEUVILLE	1 500 000		0	700 000	700 000	700 000	0	0	600 000	200 000	1 500 000								1 500 000
		EXTENSION ECOLE ILOT ST EXUPERY	5 000 000			0	0	0	0	0	0	2 400 000	2 400 000	3 600 000						3 600 000	6 000 000
		EXTENSION ECOLE PUISEUX	120 000	0	120 000	0	0	0	0	0			120 000								120 000
		EXTENSIONS GS LE NOTRE ET LIESSE 1 SOA	3 700 000		0	150 000	0	0	0	0	2 000 000	3 000 000	5 000 000	1 000 000						1 000 000	6 000 000
		EXT GS DES BOURSEAUX										1 250 000	1 250 000								1 250 000
		EXT GS LIESSE 1	700 000			0	0	0	0	0	0	700 000	700 000								700 000
		EXT GS LIESSE 1 RESTAURATION	300 000		0	300 000	0	0	0	0	300 000		300 000								300 000
		EXT PERISCO VILLAGE JLM	100 000			100 000	0	0	0	0	0		0								0
		EXT RESTAURATION GS JOUANNE JLM	300 000			0	0	0	0	0		0	0	0							0

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 REVISE

VOLE	PROG	MENT d	Libellé Opération	Pour mémoire : PPI BP 2018	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	BT prévisionnel 2018	Mandaté 2018	ENS 2018	Disponible 2018	CP 2019	CP 2020	PPI Montant révisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	Total 2 PPI	
			EXT RESTAURATION GS NOYER JLM	200 000			200 000	80 000	80 000	0	0	120 000		200 000							200 000	
			FDC GS EGUERETS JLM	325 000			325 000	130 000	130 000	0	0	151 000		281 000						0	281 000	
			GS BAS NOYER	6 350 000		29 498	380 000	630 000	254 806	211 856	163 338	710 000	4 620 000	5 989 498	3 200 000						3 200 000	9 189 498
			GS BOSSUT	13 067	12 017	0	0	11 100	0	1 043	10 058			23 117								23 117
			GS DES BOURSEAUX SOA	300 000			300 000	0	0	0	0	0		0								0
			GS DES LINANDES "DOUX EPIS"	12 916 547	15 862	15 859	760 000	741 600	706 560	27 341	7 700	3 850 000	6 115 685	10 739 006								10 739 006
			GS GRAND CENTRE CERGY/ MARJOBERTS	2 400 000			0	0	0	0	0	50 000	2 200 000	2 250 000	4 000 000	3 750 000					7 750 000	10 000 000
			GS HAUTS DE CERGY 2	12 807 689	7 689	744 794	4 700 000	3 159 400	2 330 881	832 130	-3 611	9 050 000	547 000	13 508 883								13 508 883
			GS HDC PREFAS CERGY	1 200 000		0	1 200 000	740 734	0	0	740 734	0		740 734								740 734
			GS LIESSE 1 SOA CONTENTIEUX	25 781	25 781	0								25 781								25 781
			GS LIESSE 2 ET LOCAL	3 250 000			50 000	2 628	2 628	0	0	450 000	3 000 000	3 452 628	6 000 000	3 750 000					9 750 000	13 202 628
			GS POINT DU JOUR	7 874 341	1 587 341	4 435 064	1 171 500	970 400	475 056	367 521	127 823	680 000	370 000	8 042 805								8 042 805
			MODULAIRES GS PREVERT									300 000		300 000								300 000
			MODULAIRES RESTAU GS MATISSE									150 000		150 000								150 000
			NOUVEAU GS BOSSUT	3 000 000			0	0	0	0	0	35 000	2 965 000	3 000 000	4 000 000	3 000 000					7 000 000	10 000 000
			REHABILITATION ECOLE DE BOISEMONT									300 000	300 000	600 000								600 000
			Groupes scolaires	64 935 424	1 648 689	5 345 216	12 249 500	8 382 090	5 896 159	1 439 890	1 046 041	19 690 342	27 747 685	62 814 022	21 800 000	10 500 000	0	0	0	0	32 300 000	95 114 022

Annexe 2 : Attributions de compensation prévisionnelles 2019

En €	AC 2018	Grand Centre Cergy	ZAE	Eclairage public : points lumineux transférés* (2018)	AC 2019
Boisemont	95 287			-190	95 097
Cergy	3 400 452	-9 101	-46 992	-13 490	3 330 869
Courdimanche	1 368 044			-1 520	1 366 524
Eragny	1 589 943		-9 204	-2 470	1 578 269
Jouy Le Moutier	3 703 425		-13 418	-10 830	3 679 177
Maurecourt	720 297				720 297
Menucourt	1 234 622			-190	1 234 432
Neuville	222 768			-380	222 388
Osny	1 307 625		-6 956	-9 500	1 291 169
Pontoise	3 980 209		-5 719	-1 900	3 972 590
Puiseux Pontoise	14 076		-2 335		11 741
Saint Ouen l'Aumône	645 838		-222 727	-760	422 351
Vauréal	2 753 336			-3 990	2 749 346
TOTAL	21 035 922	-9 101	-307 351	-45 220	20 674 250

*238 points lumineux transférés

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°2-1

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140594-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE DECHETS TEOM - VOTE DES TAUX DE TEOM 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1636 B,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU sa délibération n° 3 du 10 octobre 2017 sur l'instauration d'un mécanisme de lissage des taux,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires 2019,

VU l'avis favorable de la commission des Finances et Ressources du 12 décembre 2018,

VU le rapport de Jean-Marie ROLLET présentant le projet de budget primitif 2019 du budget annexe Déchets TEOM,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a décidé, dans une double logique de solidarité et d'harmonisation du service sur le territoire, de mettre en place une zone unique de perception de la TEOM à compter de 2018 ;

CONSIDERANT qu'afin de limiter au maximum l'impact à la hausse pour certains contribuables, la Communauté d'Agglomération a décidé en 2018 de procéder à une harmonisation des taux entre les communes sur une période qui n'excédera pas 9 ans ;

CONSIDERANT que ce lissage progressif est sans impact financier sur le budget de la Communauté d'agglomération, et que les perspectives d'optimisation et de rationalisation du service permettent d'envisager la poursuite de la baisse du taux moyen pondéré de TEOM en 2019 ,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ ET 1 ABSTENTION

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget annexe Déchets TEOM ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 23 459 536 € ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 893 307 € ;

4/ DECIDE, en application de l'unification progressive des taux sur le territoire, de la répartition suivante des taux pour 2019 :

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140594-BF-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140594-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

Commune	Taux de TEOM 2018 (rappel)	Taux de TEOM 2019
Boisemont	7,50%	7,50%
Cergy	8,15%	8,15%
Courdimanche	8,12%	8,12%
Eragny	8,15%	8,15%
Jouy Le Moutier	8,12%	8,12%
Maurecourt	6,30%	6,30%
Menucourt	8,15%	8,15%
Neuville	7,95%	7,95%
Osny	8,15%	8,15%
Pontoise	9,10%	8,59%
Puiseux Pontoise	3,62%	3,62%
Vauréal	8,15%	8,15%

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°2-2

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140595-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE DECHETS REOM - FIXATION DE LA REOM 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU sa délibération n° 4 du 13 décembre 2016 sur les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à compter du 1^{er} janvier 2017 et le règlement de facturation,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et ressources » du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Jean-Marie ROLLET présentant le projet de budget primitif 2019 du budget annexe Déchets REOM,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ ET 1 ABSTENTION

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget annexe Déchets REOM ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 410 600 € ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 126 545 € ;

4/ DECIDE la reconduction des tarifs comme suit :

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140595-BF-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

Redevance pour les logements collectifs privés	193 €
Redevance pour les logements collectifs privés avec prestation de ramassage d'encombrants à domicile	202 €
Redevance pour les logements collectifs sociaux	184 €
Redevance pour les logements collectifs sociaux avec prestation de ramassage d'encombrants à domicile	193 €
Redevance pour les logements individuels	215 €
Redevance pour les logements individuels occupés par une personne seule de plus de 70 ans	réduction de 7 % appliquée sur le tarif en vigueur : 200 €
Redevance pour les logements d'une surface inférieure à 15 m ²	réduction de 50 % appliquée sur le tarif applicable
Redevance pour les professionnels et la commune (frais de collecte des ordures ménagères dans les locaux administratifs)	tarif des logements collectifs privés appliqué à des catégories (A à J). Pour chaque catégorie, un coefficient est défini selon les volumes collectés, selon le tableau ci-après :

Tranches (volume collecté / semaine)	Catégorie	Coefficient	Tarif
> 140L	A	1	193,00 €
140 L à 250 L	B	1,5	289,50 €
250 L à 350 L	C	2	386,00 €
350 L à 500 L	D	2,5	482,50 €
500 L à 700 L	E	3,5	675,50 €
700 L à 1000 L	F	4	772,00 €
1000 L à 2000 L	G	6	1 158,00 €
2000 à 5000 L	H	10	1 930,00 €
5000 L à 8000 L	I	14	2 702,00 €
> 8000 L	J	18	3 474,00 €
Professions médicales	A - 50 %	0,5	96,50 €
Déchets des services communaux	J x 8	144	27 792,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140595-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°3

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140557-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires 2019,

VU l'avis favorable de la commission des Finances et Ressources du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Jean-Claude WANNER présentant le projet de budget primitif 2019 concernant le budget annexe Eau potable,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget annexe Eau potable ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 864 080 € ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 804 475 € ;

4/ FIXE le montant de la redevance (intitulée « Protection de la ressource en eau (CACP) ») sur la facture d'eau à 0,07 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

5/ FIXE le montant de la redevance de transit à 0,05 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2019.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140557-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°4

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140559-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération ;

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 10 décembre 2018 ;

VU le rapport de Jean-Claude WANNER présentant le projet de budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget annexe Assainissement ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 484 500 € ;

3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 006 300 € ;

4/ FIXE le montant de la redevance assainissement intitulée « transport et qualité des rivières (CACP) » sur la facture d'eau à 0,16 €HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2019.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140559-BF-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°5

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140561-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires,

VU sa délibération n°29 du 2 octobre 2018 fixant le montant de la taxe GEMAPI pour 2019 à 1 443 000 €,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et ressources » du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Frédérick TOURNERET présentant le projet de budget primitif 2019 concernant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 pour le Budget annexe GEMAPI.

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 443 000 €.

3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 94 622 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140561-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°6

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140600-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - BUDGET PRIMITIF (BP 2019) - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires pour 2019,

VU le rapport de d'Emmanuel PEZET présentant le projet de budget primitif 2019 du budget annexe Aménagement,

VU l'avis favorable de la commission des Finances du 10 décembre 2018,

CONSIDERANT les prévisions de cessions de terrains estimées au vu des projets de vente connus,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le budget primitif du Budget annexe Aménagement pour 2019.

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 12 587 664 €.

3/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 17 231 365 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140600-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°7

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140564-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE ATELIERS
RELAIS / LA TURBINE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération ;

VU sa délibération n°4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires 2019 ;

VU l'avis favorable de la commission des Finances et Ressources du 10 décembre 2018

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE présentant le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Ateliers Relais – La Turbine » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget annexe Ateliers relais ;

2/ DECIDE de renommer ce budget annexe « La Turbine » ;

3/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 297 600 € ;

4/ ARRETE la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 115 186 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140564-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°8

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140567-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2019 - BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU sa délibération n° 4 du 13 novembre 2018 sur le débat d'orientations budgétaires 2019,

VU l'avis favorable de la commission Finances et Ressources du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE présentant le projet de budget primitif 2019 concernant le budget annexe Restauration collective,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE le budget primitif 2019 du Budget annexe Restauration collective ;

2/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 510 000 € ;

3/ ARRETE la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 50 000 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140567-BF-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°9

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 19/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140570-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES DECHETS TEOM, DECHETS REOM ET GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération N°1 du 19 décembre 2017 relative au Budget primitif 2018 du budget principal,

VU sa délibération N°5 du 19 décembre 2017 relative au budget primitif 2018 du budget annexe Aménagement ;

VU sa délibération N° 2-1 du 19 décembre 2017 relative au budget primitif 2018 du budget annexe Déchets TEOM ;

VU sa délibération N° 2-2 du 19 décembre 2017 relative au budget primitif 2018 du budget annexe Déchets REOM ;

VU sa délibération N° 3 du 27 mars 2018 du relative au budget primitif 2018 du budget annexe GEMAPI ;

VU sa délibération N°1-1 du 3 juillet 2018 relative au budget supplémentaire du budget principal ;

VU sa délibération N°1-3 du 3 juillet 2018 relative au budget supplémentaire du budget annexe Aménagement ;

VU sa délibération N°1-7 du 3 juillet 2018 du budget supplémentaire du budget annexe Déchets TEOM ;

VU sa délibération N°1-8 du 3 juillet 2018 du budget supplémentaire du budget annexe Déchets REOM ;

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à se prononcer sur la présente décision modificative pour le budget principal et les budgets annexes Aménagement, Déchets TEOM, Déchets REOM et GEMAPI ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources » du 10 décembre 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un ajustement des crédits par chapitre,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ADOPTE la présente décision modificative pour le budget principal et les budgets annexes Aménagement, Déchets TEOM, Déchets REOM et GEMAPI.

2/ ARRETE, pour le Budget principal, sa section de fonctionnement en progression de 182 000 €, à 132 478 898,72 € tant en dépenses qu'en recettes et en investissement en diminution de 21 112 212 € à 111 709 644,51 €.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140570-DE-1-1 Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018
--

3/ ARRETE pour le budget Aménagement, la section de fonctionnement en progression de 10 621 575 € à 41 874 141,28 € et la section d'investissement en progression de 10 621 575 € à 48 314 687,97 €.

4/ ARRETE pour le budget annexe Déchets TEOM la section de fonctionnement en progression de 582 000 € à 27 239 748,81 € tant en dépenses qu'en recettes, et la section d'investissement à 2 778 276 € tant en dépenses qu'en recettes.

5/ ARRETE pour le budget annexe Déchets REOM la section de fonctionnement en progression de 97 000 € à 2 468 755,15 € tant en dépenses qu'en recettes et la section d'investissement à 292 696,07 € tant en dépenses qu'en recettes.

6/ ARRETE pour le budget annexe GEMAPI la section de fonctionnement à 1 513 000 € et sa section d'investissement à 400 000 €.

7/ APPROUVE le transfert de la parcelle AL430 de 48 227 m² issue de la parcelle AL408 de la ZAC Neuville 2 du budget principal au budget Aménagement pour un montant de 196 766,16 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140570-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/18
Date de réception préfecture : 19/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°10

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140631-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA PELOUSE À PONTOISE: MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - AUGMENTATION DE LA FICHE FINANCIÈRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de Cergy-Pontoise approuvé le 29 mars 2011,

VU sa délibération n°23 du 16 décembre 2003 sur l'inscription des grands principes d'aménagement des bords de l'Oise dans les documents d'urbanisme,

VU sa délibération n°5 du 15 mars 2016 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020,

VU sa délibération n°2 du 25 janvier 2017 sur le Contrat d'Aménagement Régional (CAR),

VU sa délibération n°14 du 30 mai 2017 approuvant le programme et la fiche financière initiale de l'opération,

VU la délibération n°6 du Bureau du 6 juillet 2018 approuvant l'Avant-Projet initial,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Jean Michel LEVESQUE:

- Rappelant que la communauté d'agglomération a fixé les orientations d'aménagement des bords de l'Oise et la nécessité d'ouvrir l'agglomération sur le territoire de la rivière par un schéma validé en décembre 2003 qui prévoit un programme d'actions par tranches successives,
- Proposant dans ce cadre, de valider le programme modificatif d'aménagement du Chemin de la Pelouse et la fiche financière prévisionnelle,

CONSIDERANT que l'objectif de cette intervention est de requalifier durablement le chemin de la Pelouse sur un linéaire d'un kilomètre environ afin de pouvoir offrir au public un aménagement qualitatif et un espace public de qualité, respectueux du site, vitrine des préoccupations environnementales et d'aménagement durable de la communauté d'agglomération,

CONSIDERANT que le programme définit et hiérarchise les actions à mettre en œuvre sur le périmètre d'intervention et que la modification de programme porte sur la reprise complète de la couche d'enrobé et sur le traitement qualitatif de l'espace sous viaduc le A15,

CONSIDERANT que le cout d'objectif d'opération est fixé à 900 000€ TTC aux conditions économiques de décembre 2018 pour un montant de travaux estimé à 775 818€ TTC,

CONSIDERANT que le montant des financements susceptibles d'être obtenus auprès de la Région Ile de France dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional peut être estimé à 99 500€ HT, soit de l'ordre de 13.27 % de l'enveloppe financière prévisionnelle,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140631-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

CONSIDERANT qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE le programme modificatif de l'opération, tel que ci-annexé,

2/ APPROUVE la fiche financière prévisionnelle, ci annexée.

3/ PRECISE que les crédits sont inscrits au chapitre 23 article 822 du budget 2019.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140631-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT MODIFICATIF

Aménagement du Chemin de la Pelouse à Pontoise

Direction de l'urbanisme opérationnel



Novembre 2018

Opération : CHEMIN DE LA PELOUSE A PONTOISE
FICHE FINANCIERE

Valeur : Oct 2018	AUTORISATION DE PROGRAMME mai-17	AVANT PROJET juil.-18	MODIFICATION PROGRAMME nov.-18	ECART
DEPENSES				
PRE-ETUDES	TTC	TTC	TTC	TTC
Relevé de géomètre	9 780,00 €	9 780,00 €	9 780,00 €	0,00 €
Diag phyto	0,00 €	3 120,00 €	3 120,00 €	3 120,00 €
Diag amiante	0,00 €	3 342,00 €	3 342,00 €	3 342,00 €
Sous-total pré-études €	9 780,00 €	16 242,00 €	16 242,00 €	6 462,00 €
ETUDES				
Maîtrise d'œuvre (+avenant)	57 000,00 €	57 348,67 €	74 632,50 €	17 632,50 €
SPS	5 478,00 €	2 591,33 €	5 400,00 €	-78,00 €
Tolérance maître d'œuvre (3% +2%)	28 842,00 €	0,00 €	15 500,00 €	-13 342,00 €
Provisions études	11 400,00 €	0,00 €	0,00 €	-11 400,00 €
Sous-total études €	102 720,00 €	59 940,00 €	95 532,50 €	-7 187,50 €
TRAVAUX				
Travaux	570 000,00 €	595 818,00 €	775 000,00 €	205 000,00 €
Provisions aléas travaux	17 100,00 €	27 600,00 €	13 225,50 €	-3 874,50 €
Actualisations/révisions suivant BT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total travaux €	587 100,00 €	623 418,00 €	788 225,50 €	36 318,00 €
TOTAL €	699 600,00 €	699 600,00 €	900 000,00 €	200 400,00 €

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°11

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140473-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE HALAGE À SAINT OUEN L'AUMÔNE : PROGRAMME - FICHE FINANCIÈRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de Cergy-Pontoise approuvé le 29 mars 2011,

VU sa délibération n°23 du 16 décembre 2003 sur l'inscription des grands principes d'aménagement des bords de l'Oise dans les documents d'urbanisme,

VU sa délibération n°5 du 15 mars 2016 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Jean Michel LEVESQUE:

- Rappelant que la communauté d'agglomération a fixé les orientations d'aménagement des bords de l'Oise et la nécessité d'ouvrir l'agglomération sur le territoire de la rivière par un schéma validé en décembre 2003 qui prévoit un programme d'actions par tranches successives,
- Proposant dans ce cadre, de valider le programme d'aménagement du Chemin de Halage à Saint Ouen l'Aumône et la fiche financière prévisionnelle,

CONSIDERANT que l'objectif de cette intervention est de requalifier durablement le chemin de halage sur un linéaire de deux kilomètres environ afin de pouvoir offrir au public un aménagement qualitatif et un espace public de qualité, respectueux du site, vitrine des préoccupations environnementales et d'aménagement durable de la Communauté d'agglomération,

CONSIDERANT que le programme définit et hiérarchise les actions à mettre en œuvres sur le périmètre d'intervention,

CONSIDERANT que le cout d'objectif d'opération est fixé à 650 000 € TTC aux conditions économiques de décembre 2018 pour un montant de travaux estimé à 500 000 € TTC,

CONSIDERANT que la recherche d'une qualité environnementale exemplaire et ambitieuse caractérise ce projet qui s'inscrit dans le cadre d'une politique communautaire globale visant à donner une réalité opérationnelle aux principes du développement durable,

CONSIDERANT qu'une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140473-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE le programme de l'opération, tel que ci-annexé.

2/ APPROUVE la fiche financière prévisionnelle, ci annexée.

3/ PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Lefebvre", written over a horizontal line.

Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140473-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°12

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140605-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - EQUIPEMENTS COMMUNAUX - CRÈCHE DE LA ZAC BOSSUT À PONTOISE : PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2016 – 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la loi no 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, dite loi MOP,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU sa délibération n°5 du 15 mars 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2016-2020,

VU l'avis favorable de la commission « développement urbain et solidarités urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le conseil à se prononcer :

- D'une part, sur le programme de construction de la Crèche du quartier Bossut à Pontoise dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Aménagement dans un volume clos et couvert d'une surface disponible de l'ordre de 800 m² situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements, d'une structure d'accueil pour les jeunes enfants comprenant :
 - une crèche collective de 60 berceaux (420 m²)
 - une crèche familiale partageant des locaux avec le Relais Assistantes Maternelles (73 m²)
 - un office de réchauffage pour les repas des enfants de la crèche collective (40 m²)
 - un ensemble de locaux d'accueil et de services : espace d'accueil général (dont sanitaires), local poussettes, bureau du médecin, locaux pour le personnel : vestiaires-douches-sanitaires, salle de détente, lingerie, buanderie, local ménage, local poubelles et un local technique (160 m²),

soit une surface utile totale de l'ordre de 700 m² ; le projet comporte également l'aménagement d'un espace de jeux extérieurs d'environ 250 m².

- D'autre part, sur l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la communauté d'agglomération en matière de développement urbain,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'extension de la ZAC Bossut, il apparaît nécessaire de créer une crèche afin d'accueillir les enfants des familles s'installant dans les nouveaux logements.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il est proposé de créer une crèche de 60 berceaux,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140605-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

CONSIDERANT le programme de l'opération, et l'enveloppe financière prévisionnelle de 1 658 000 € HT soit 1 989 600 € TTC arrondis à 1 990 000 €TTC (valeur décembre 2018),

CONSIDERANT que les financements susceptibles d'être obtenus auprès de l'ensemble des partenaires financiers institutionnels ne sont pas encore connus,

CONSIDERANT qu'un marché de maîtrise d'œuvre sera attribué à l'issue d'une consultation selon une procédure adaptée,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE le programme de la Crèche du quartier Bossut à Pontoise,

2/ APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 1 990 000 €TTC (valeur décembre 2018) selon fiche financière ci-annexée,

3/ PREND ACTE du plan de financement prévisionnel ci-annexé,

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à déposer et signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération (permis de construire),

5/ PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140605-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

ANNEXE 2

CRECHE du QUARTIER BOSSUT à PONTOISE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (décembre 2018)

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature	Montant € HT	Montant € TTC	Financeurs	Montant €	%
Travaux/mobilier	1 300 000	1 560 000	Aides publiques CAF (montant estimatif prévisionnel en attente des modalités de financement résultant de la nouvelle convention d'objectif 2018 2022)	444 000	26,78%
Etudes	180 500	216 600	Conseil départemental (montant estimatif établi d'après le guide des aides 2018)	255 000	15,38%
Divers	12 500	15 000	Promoteur	25 000	1,51%
Aléas	165 000	198 000			
			<i>sous-total</i>	724 000	43,67%
			Autofinancement C.A de Cergy-Pontoise	934 000	56,33%
TOTAL	1 658 000	1 989 600	TOTAL	1 658 000	100%
TOTAL ARRONDI A		1 990 000			

ANNEXE 1

CRECHE du QUARTIER BOSSUT à PONTOISE

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE (valeur décembre 2018)

DEPENSES	%	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
TRAVAUX			
Coût travaux		1 250 000	1 500 000
Mobilier		50 000	60 000
Sous total TRAVAUX		1 300 000	1 560 000
ETUDES			
Maîtrise d'œuvre (mission de base + missions compl.)	11,0%	143 000	171 600
Assistance à Maîtrise d'ouvrage (Economiste, Bureau de Contrôle, Coordonnateur SPS,...)	3%	37 500	45 000
Sous total ETUDES		180 500	216 600
FRAIS DIVERS			
Etudes complémentaires, branchements, huissiers, ...	1%	12 500	15 000
Sous total FRAIS DIVERS		12 500	15 000
ALEAS			
Techniques	8%	100 000	120 000
Economiques	5%	65 000	78 000
Sous total ALEAS		165 000	198 000
TOTAL OPERATION €HT		1 658 000	1 989 600
TOTAL TTC arrondi à		1 990 000	

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°13

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 19/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140429-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PONTOISE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARKING DE CENTRE-VILLE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU JARDIN DE LA VILLE : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU sa délibération du 15 mars 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2016 – 2020,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à se prononcer sur la passation d'une convention d'attribution de fonds de concours avec la Commune de Pontoise pour les travaux de construction d'un parking en centre-ville et l'aménagement des extérieurs du jardin de la ville,

CONSIDERANT que la participation de la CACP au projet est inscrite au PPI 2016-2020 pour un montant maximum de 6 170 000 €,

CONSIDERANT que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 15 745 847 € TTC et qu'en application de l'article L. 5216-5 VI du CGCT, le montant du fonds de concours correspondant sera au plus égal au montant de la participation de la Commune (subventions déduites) et, en tout état de cause, plafonné à 6 170 000 €,

CONSIDERANT le programme de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ ET 1 ABSTENTION

1/ APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la Commune de Pontoise pour les travaux de construction d'un parking en centre-ville et les aménagements extérieurs du jardin de la ville,

2/ ENREGISTRE le plan de financement prévisionnel ci-annexé,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention telle que ci-annexée,

4/ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au 2018, 2019, 2020 et 2021 - opération 16AUT20609 - imputation 23-824 -2041412.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140429-DE-1-1 Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140429-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/18
Date de réception préfecture : 19/12/18



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

CONVENTION
Attribution de Fonds de Concours
à la commune de PONTOISE

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, sise Hôtel d'Agglomération - B.P. 80309 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, représentée par son Président, Monsieur **Dominique LEFEBVRE**, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2018,

Ci-après dénommée "La CACP",

Et :

La Commune de Pontoise, sise 2, rue Victor-Hugo – 95300 Pontoise, représentée par son Maire, Monsieur **Philippe HOUILLON**, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2018.

Ci-après dénommée "La Commune",

PRÉAMBULE

Depuis 2004, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a poursuivi une stratégie ambitieuse qui lui a permis de financer en douze ans et deux PPI près de 614 M€ d'investissement (269 M€ sur le PPI 2004-2009, 345 M€ sur le PPI 2010-2015).

Ces investissements ont à la fois contribué à renforcer le positionnement de Cergy-Pontoise dans la Région Ile-de-France, à mettre à niveau les infrastructures du territoire et les équipements communaux et à soutenir les projets de développement des communes.

Parmi ces investissements, plus de 20% (138 M€) ont en effet été consacrés à l'accueil des populations nouvelles et à l'accompagnement des communes (équipements remis aux communes et fonds de concours).

Dans le cadre du projet de territoire et du pacte financier et fiscal approuvés lors du Conseil communautaire du 15 mars 2016 visant à poursuivre le développement du territoire tout en préservant les équilibres financiers de la CACP et des communes, la CACP s'est dotée d'un Programme Pluriannuel d'Investissement de 280,2 M€ pour la période 2016-2020.

En accord avec les communes, la CACP a décidé de poursuivre la mise en œuvre de sa compétence dérogatoire liée à l'accueil de populations nouvelles, puisque 108,2 M€ (soit 39% du PPI) sont destinés au soutien aux communes dans le cadre de l'accueil des populations nouvelles et la réalisation des équipements structurants qui l'accompagnent, en phase avec la mise en œuvre du PLH.

L'opération, objet de la présente convention, relative aux travaux de construction d'un parking et aménagements du jardin de la ville à Pontoise, figure parmi les opérations éligibles à un financement communautaire par voie de fonds de concours.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer l'opération retenue et les modalités financières et comptables de versement de fonds de concours par la CACP à la Commune signataire.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION RETENUE

L'opération retenue concerne : la construction d'un parking et aménagements du jardin de la ville. Le programme comprend notamment :

- La construction d'un parking souterrain sur deux niveaux comprenant :
 - ✓ Une voie de circulation à double sens ;
 - ✓ Une entrée et sortie par la place du Souvenir ;
 - ✓ 294 places automobiles ;
 - ✓ 26 places motos ;
- L'aménagement paysager du jardin de la Ville dans le respect des prescriptions ZPPAUP en étroite collaboration avec l'ABF et les services de l'Etat. Compensation *in situ* des arbres abattus pour les besoins de l'opération, suppression de parties minérales au profit du végétal:

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CACP (FONDS DE CONCOURS)

Le fonds de concours prévisionnel s'élève à 6 170 000 €. Ce montant constitue un plafond.

Il est à rappeler qu'en application de l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le montant du fonds de concours correspondant sera au plus égal au montant de la participation de la Commune (subventions déduites), soit au maximum 50% du montant HT de l'opération.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

- assurer la conduite des opérations de conception et de réalisation jusqu'à la garantie de parfait achèvement dans les délais exécutoires des fonds de concours définis à l'article 5.
- faire mention de la participation (ou du soutien financier) de la CACP dans toutes les actions d'informations et de communication qu'elle mène :
 - par la mention explicite de la participation de la CACP sur tous les supports papiers ou numériques que la Commune met en œuvre,
 - par l'apposition en bonne place du logotype de la CACP sur tous les éléments de communication,
 - par l'association de la CACP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération subventionnée.

- réaliser un panneau de chantier avec le logo de la CACP. L'utilisation du logo de la CACP doit être faite conformément à la charte graphique éditée par la CACP ; si nécessaire le support pourra être soumis pour validation préalable à la direction de la communication de la CACP.

ARTICLE 5 : DÉLAI EXÉCUTOIRE DU FONDS DE CONCOURS

La Commune doit engager juridiquement l'opération (ou les sous-opérations) dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la présente convention ; au-delà le bénéfice du fonds de concours devient caduc.

La Commune doit achever l'opération (ou les sous-opérations) au plus tard dans un délai de 4 ans à compter de la signature de la présente convention ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Pour le paiement du fonds de concours, la Commune s'engage à :

- communiquer à la CACP :
 - la date de commencement d'exécution de l'opération (ou des sous-opérations),
 - la copie des notifications de subvention pour ajustement éventuel du montant du fonds de concours tel que prévu à l'article 3,
 - et de façon générale, toutes pièces justificatives et informations nécessaires au versement du fonds de concours aux échéances définies à l'article 5,
- poursuivre les études/travaux programmés jusqu'à leur terme ;
- maintenir la destination de l'équipement objet de la présente convention pendant une durée de dix ans à compter de sa prise de possession par la Commune.

Le fonds de concours sera versé à la Commune selon les modalités suivantes :

- 2018 : 1 000 000 € à signature de la convention ;
- 2019 : 2 000 000 € à présentation des ordres de démarrages de travaux pour le parking ;
- 2020 : 2 910 000 € à présentation des ordres de démarrages de travaux des aménagements extérieurs – sur cette somme 300 000 € seront perçus par la Ville de Pontoise au titre du Budget Principal et 2 610 000 € seront perçus au titre du Budget Annexe ;
- 2021 : 260 000 € à présentation de la réception des travaux.

ARTICLE 7 : CAS DE REMBOURSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

La CACP se réserve le droit de :

- demander à la Commune le remboursement intégral du fonds de concours, en cas de non maintien de la destination de l'équipement pendant la durée prévue à l'article 6.

- arrêter, à titre définitif, le paiement de ses versements et à demander à la Commune le remboursement des sommes payées à cette date en cas :
 - de non communication des pièces justificatives et informations nécessaires au versement du fonds de concours, conformément aux modalités décrites à l'article 6
 - de non-respect des obligations résultant de la présente convention, notamment des dispositions de l'article 4
 - de non achèvement des travaux programmés, selon le calendrier et les délais prévus à l'article 5.

ARTICLE 8 : CONTENTIEUX LIÉS A LA PRÉSENTE CONVENTION

Pour toutes difficultés d'application de la présente convention, et avant toute procédure contentieuse, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage de la Commission de conciliation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise telle que définie à l'article 43 du règlement intérieur adopté par délibération du Conseil le 29 avril 2014.

Fait à Cergy, en 2 exemplaires originaux,

Le

LE PRESIDENT DE LA CACP,

Dominique LEFEBVRE

LE MAIRE DE PONTOISE,

Philippe HOUILLON

ANNEXE 1

**CONSTRUCTION D' UN PARKING DE CENTRE-VILLE DE 300 PLACES ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
DU JARDIN DE LA VILLE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (NOVEMBRE 2018)**

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature	Montant € HT	Montant € TTC	Financeurs	Montant €	%
			Aides publiques		
Travaux parking 300 places	11 196 225	13 435 470	Subvention Région	475 157	3,62%
Travaux d'aménagement extérieur et place du souvenir	950 314	1 140 377	Subvention Conseil Départemental	190 063	1,45%
Travaux feux tricolores	40 000	48 000	Subvention CACP	6 170 000	47,02%
Equipements, matériels	260 000	312 000	Participation ville de Pontoise	6 286 319	47,91%
Aléas et révisions de prix	675 000	810 000			0,00%
					0,00%
			<i>sous-total</i>	13 121 539	100,00%
			FCTVA	2 624 308	
TOTAL	13 121 539	15 745 847	TOTAL	15 745 847	

* montant défini en fonction des subventions susceptibles d'être obtenues auprès des partenaires financiers institutionnels

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°14

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 19/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140433-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - EQUIPEMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE FOOTBALL À MAURECOURT : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU sa délibération du 15 mars 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2016 – 2020,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à se prononcer sur la passation d'une convention d'attribution de fonds de concours avec la commune de Maurecourt pour les travaux de construction de deux terrains de football à Maurecourt,

CONSIDERANT que la participation de la CACP au projet est inscrite au PPI 2016-2020 pour un montant maximum de 966 000 €,

CONSIDERANT que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 2 150 616 € TTC ; qu'en application de l'article L. 5216-5 VI du CGCT, le montant du fonds de concours correspondant sera au plus égal au montant de la participation de la Commune (subventions déduites) et sera en tout état de cause plafonné à 896 090 €,

CONSIDERANT le programme de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Maurecourt pour les travaux de construction de deux terrains de football,

2/ ENREGISTRE le plan de financement prévisionnel ci-annexé,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention, telle que ci-annexée,

4/ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2018 - opération 16CSC20634 - imputation 2041412.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140433-DE-1-1 Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140433-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/18
Date de réception préfecture : 19/12/18

**Annexe à la délibération du
Conseil communautaire
du 18 décembre 2018**

**ANNEXE 1
OPERATION CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE DE MAURECOURT
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (NOVEMBRE 2017)**

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature	Montant € HT	Montant € TTC	Financeurs	Montant €	%
Phase 1 – Terrain synthétique – cloture - éclairage	1 068 186	1 281 823	Subvention CACP	896 090	50,00%
Phase 2 – Terrain engazonné –arrosage automatique – cloture -	462 432	554 918	Participation ville de Maurecourt	896 090	50,00%
Honoraires (MOE, CSPS, etc)	98 637	118 364			
Aléas et divers	162 925	195 510			
			<i>sous-total</i>	1 792 180	100,00%
			FCTVA	358 436	
TOTAL	1 792 180	2 150 616	TOTAL	2 150 616	

* montant défini en fonction des subventions susceptibles d'être obtenues auprès des partenaires financiers institutionnels



MAURECOURT



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

CONVENTION

**Attribution de Fonds de Concours
à la commune de MAURECOURT**

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, sise Hôtel d'Agglomération - B.P. 80309 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, représentée par son Président, Monsieur **Dominique LEFEBVRE**, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2018,

Ci-après dénommée "La CACP",

Et :

La Commune de MAURECOURT, 1 rue du Maréchal Leclerc – 78780 MAURECOURT, représentée par son Maire, **Gérald RUTAULT**, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après dénommée "La Commune",

PREAMBULE

Depuis 2004, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a poursuivi une stratégie ambitieuse qui lui a permis de financer en douze ans et deux PPI près de 614 M€ d'investissement (269 M€ sur le PPI 2004-2009, 345 M€ sur le PPI 2010-2015).

Ces investissements ont à la fois contribué à renforcer le positionnement de Cergy-Pontoise dans la Région Ile-de-France, à mettre à niveau les infrastructures du territoire et les équipements communaux et à soutenir les projets de développement des communes.

Parmi ces investissements, plus de 20% (138 M€) ont en effet été consacrés à l'accueil des populations nouvelles et à l'accompagnement des communes (équipements remis aux communes et fonds de concours).

Dans le cadre du projet de territoire et du pacte financier et fiscal approuvés lors du conseil communautaire du 15 mars 2016 visant à poursuivre le développement du territoire tout en préservant les équilibres financiers de la CACP et des communes, la CACP s'est dotée d'un Programme Pluriannuel d'Investissement de 280,2 M€ pour la période 2016-2020.

En accord avec les communes, la CACP a décidé de poursuivre la mise en œuvre de sa compétence dérogatoire liée à l'accueil de populations nouvelles, puisque 108,2 M€ (soit 39% du PPI) sont destinés au soutien aux communes dans le cadre de l'accueil des populations nouvelles et la réalisation des équipements structurants qui l'accompagnent, en phase avec la mise en œuvre du PLH.

L'opération, objet de la présente convention, relative aux travaux de construction de deux terrains de Football sur le territoire de la Ville de Maurecourt, figure parmi les opérations éligibles à un financement communautaire par voie de fonds de concours.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer l'opération retenue et les modalités financières et comptables de versement de fonds de concours par la CACP à la Commune signataire.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION RETENUE

L'opération retenue concerne :

La construction de deux terrains de Football comprenant notamment :

- Création d'un terrain de football en revêtement synthétique respectant les dispositions particulières prévues en annexe 3 du « Règlement des Terrains et Installations Sportives de la Fédération Française de Football »
- Création d'un terrain en gazon qui sera principalement utilisé en dehors des périodes de pluie
- L'ensemble de l'installation permettant un classement fédérale en catégorie 3 ou 4.
- L'installation des éclairages permettant au minimum un classement fédéral en catégorie E5
- L'installation des éléments de sécurité de l'ensemble (clôture, protection des abords de l'aire de jeu, ...)

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CACP (FONDS DE CONCOURS)

Le fonds de concours prévisionnel s'élève à 896 090 €. Ce montant constitue un plafond.

Il est à rappeler qu'en application de l'article L. 5216-5 VI du CGCT, le montant du fonds de concours correspondant sera au plus égal au montant de la participation de la Commune (subventions déduites), soit au maximum 50% du montant HT de l'opération.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

- assurer la conduite des opérations de conception et de réalisation jusqu'à la garantie de parfait achèvement dans les délais exécutoires des fonds de concours définis à l'article 5.
- faire mention de la participation (ou du soutien financier) de la CACP dans toutes les actions d'informations et de communication qu'elle mène :
 - par la mention explicite de la participation de la CACP sur tous les supports papiers ou numériques que la commune met en œuvre,
 - par l'apposition en bonne place du logotype de la CACP sur tous les éléments de communication,
 - par l'association de la CACP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération subventionnée.

- réaliser un panneau de chantier avec le logo de la CACP. L'utilisation du logo de la CACP doit être faite conformément à la charte graphique éditée par la CACP ; si nécessaire le support pourra être soumis pour validation préalable à la direction de la communication de la CACP.

ARTICLE 5 : DÉLAI EXÉCUTOIRE DU FONDS DE CONCOURS

La Commune doit engager juridiquement l'opération (ou les sous-opérations) dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la présente convention ; au-delà le bénéfice du fonds de concours devient caduc.

La Commune doit achever l'opération (ou les sous-opérations) au plus tard dans un délai de 4 ans à compter de la signature de la présente convention ; au-delà, le bénéfice du fonds de concours devient caduc.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Pour le paiement du fonds de concours, la Commune s'engage à :

- communiquer à la CACP :
 - la date de commencement d'exécution de l'opération (ou des sous-opérations),
 - la copie des notifications de subvention pour ajustement éventuel du montant du fonds de concours tel que prévu à l'article 3,
 - et de façon générale, toutes pièces justificatives et informations nécessaires au versement du fonds de concours aux échéances définies à l'article 6,
- poursuivre les études/travaux programmés jusqu'à leur terme ;
- maintenir la destination de l'équipement objet de la présente convention pendant une durée de dix ans à compter de sa prise de possession par la Commune.

Le fonds de concours sera versé à la Commune selon les modalités suivantes :

- 40 % à la présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- 60 % à la réception des travaux.

ARTICLE 7 : CAS DE REMBOURSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

La CACP se réserve le droit de :

- demander à la Commune le remboursement intégral du fonds de concours, en cas de non maintien de la destination de l'équipement pendant la durée prévue à l'article 6.
- arrêter, à titre définitif, le paiement de ses versements et à demander à la Commune le remboursement des sommes payées à cette date en cas :
 - de non communication des pièces justificatives et informations nécessaires au versement du fonds de concours, conformément aux modalités décrites à l'article 6
 - de non-respect des obligations résultant de la présente convention, notamment des dispositions de l'article 4
 - de non achèvement des travaux programmés, selon le calendrier et les délais prévus à l'article 5.

ARTICLE 8 : CONTENTIEUX LIÉS A LA PRÉSENTE CONVENTION

Pour toutes difficultés d'application de la présente convention, et avant toute procédure contentieuse, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage de la Commission de conciliation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise telle que définie à l'article 43 du règlement intérieur adopté par délibération du Conseil le 29 avril 2014.

Fait à Cergy, en 2 exemplaires originaux,

Le

LE MAIRE DE MAURECOURT

Gérald RUTAULT

LE PRESIDENT DE LA CACP

Dominique LEFEBVRE

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°15

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140646-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - GRAND CENTRE CERGY - CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

VU sa délibération n°5 du 15 mars 2016 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2016-2020,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE proposant la création d'une commission d'indemnisation amiable en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de développement urbain,

CONSIDERANT que la CACP réalise des travaux d'espaces publics rue des Galeries et Mail des Cerclades au-devant de commerces et que ces travaux ont pu avoir un impact sur les chiffres d'affaires de ces activités,

CONSIDERANT que la Commission d'indemnisation amiable présente l'avantage d'éviter les contentieux, bien souvent longs et coûteux, au profit d'une solution plus rapide, s'appuyant sur les règles de la jurisprudence,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la création d'une commission d'indemnisation amiable,

2/ APPROUVE le périmètre comprenant les rues éligibles au dispositif correspondant au périmètre travaux joint en annexe,

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à engager toutes les procédures administratives nécessaires,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Direction Urbanisme Opérationnel.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140646-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

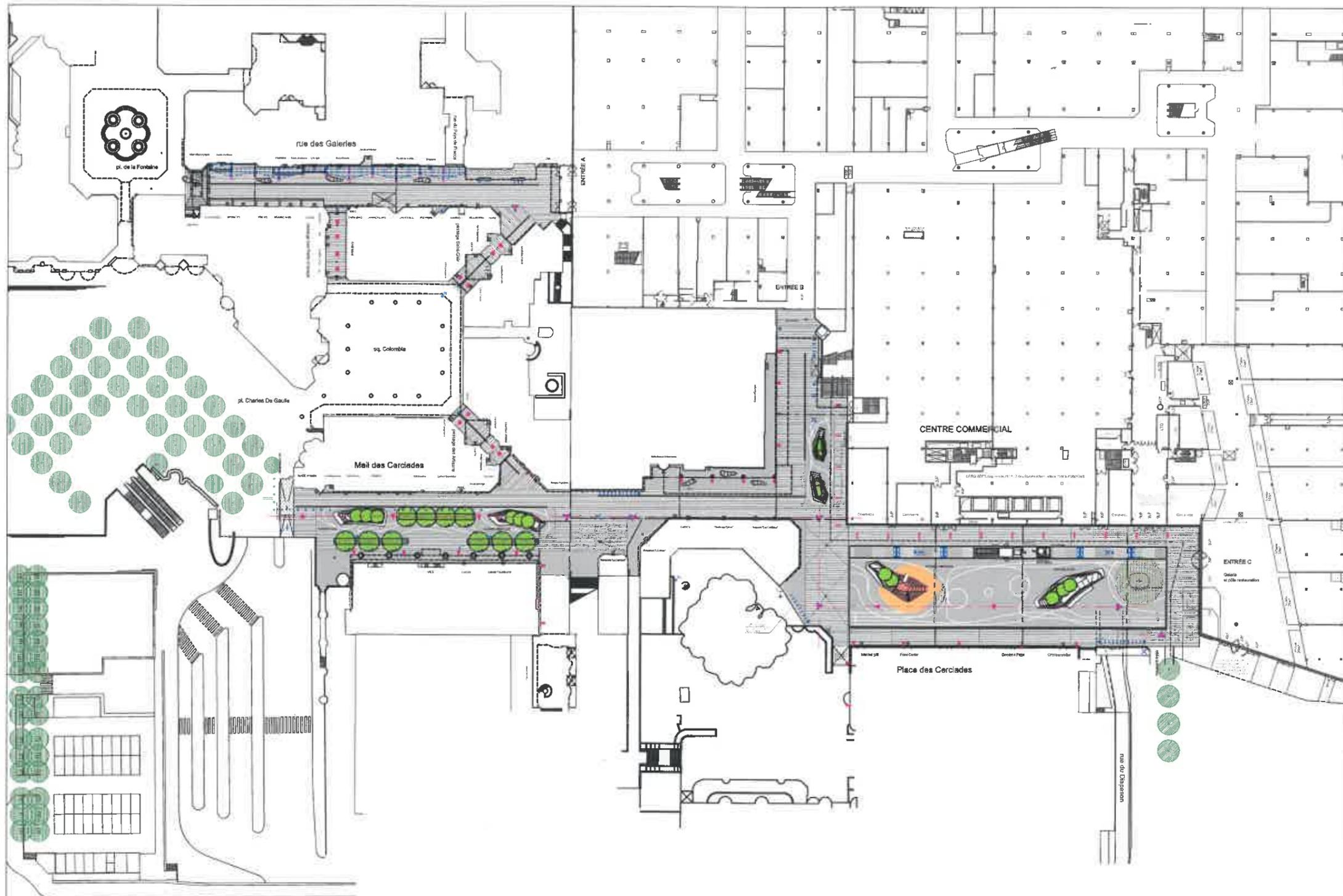
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140646-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18



- "CAISSON" (sans déplacement)
- "ROCHER" (structure avec plantation)
- DALLE DE GRANITE (Largeur 20, 40 et 60cm)
- PAVÉ GRANITE (type 1420)
- ASPHALTE
- SIGNALISATION HORIZONTALE
- BÉTON PROVISOIRE
- SOL SOUPLE
- CANIVEAU ORNE DE FONTE
- GRILLE D'ARBRE LINÉAIRE
- ARBRE EXISTANT
- NOUVEL ARBRE TIGE
- ARBUSTE EN CÉPÉE DES ROCHERS
- BANC EN BOIS
- POTEAU INCRUSTÉ
- REPOS VÉLO
- BANC FABRICANT
- CORDEILLE DE PROPRIÉTÉ
- BORNE MÉTALLIQUE ØH 200
- NORMALISATION DE JALONNEMENT REPOSITIONNÉE
- PANNEAU PUBLICITAIRE ET INFORMATION
- MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (voir détails)



Index	Modifications	Établi par	Vérifié par	Traité par	Date val.

Maître d'Œuvre :
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE
 Mairie d'Agglomération
 Parc de la Préfecture - BP 40369
 95027 Cergy-Pontoise Cedex
 DIRECTION DE L'URBANISME
 OPERA THOMAS
 M: 01 34 43 43 71
 pascal.aurin@cergypontoise.fr

Maître d'Œuvre :
 AMT
 Agence de Maîtrise de l'Urbanisme et de l'Architecture
 103, rue Raymond Lemaître
 75014 PARIS
 M: 01 40 22 98 52
 raphael@amt.fr
 raphael@amt.fr

studio vicarini
 studio vicarini
 42-87 rue de la République
 75014 PARIS
 75014 PARIS cedex 12
 M: 01 42 51 94 32
 michel.vicari@studiovicarini.fr
 michel.vicari@studiovicarini.fr

PANNETIER ARCHITECTURE
 150 rue de la Plaine
 75013 PARIS
 M: 01 44 74 69 61
 ppanetier@pannetier.fr

**REQUALIFICATION
DU MAIL DES CERCLADES,
DE LA RUE DES GALERIES
ET DE TROIS PASSAGES**

Echelle d'abaissée d'habitation de la place Cercades, AMT, mai 2016

DCE

**PLAN GÉNÉRAL
1/ 500ème**

Échelle: 1/500ème		Format: 90 x 90 cm		Date: 27/01/2015	
CGC	AMT	DCE	310	C	

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°16

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 19/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140388-CC-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

OBJET : CULTURE - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - WEST SIDE STORY À CERGY-PONTOISE - TARIFS DES BILLETS ET PARTENARIATS POUR LA PRÉPARATION DU PROJET ARTISTIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU l'avis favorable de la Commission « Animations et Solidarités Territoriales » du 7 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil :

- à valider la proposition de tarifs pour les places du spectacle,
- à autoriser la signature du partenariat conventionnel à intervenir avec l'Académie Internationale de Danse de Paris (AID) et la convention de mise à disposition de 20 danseurs apprentis par le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion aux Métiers du Spectacle (GEIMS),
- à valider le principe de la prise en charge dès à présent de la billetterie par la société Univers Glace,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de culture et d'éducation artistique,

CONSIDERANT le triomphe de l'œuvre de la comédie musicale, basée sur une idée de Jerome Robbins, de Arthur Laurents, Léonard Bernstein, Stephen Sondheim et du film musical qui s'en est suivi,

CONSIDERANT que ce spectacle, dont le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Cergy-Pontoise pilote le projet artistique, permettra à près de 300 participants (chanteurs, danseurs et musiciens) dont 280 cergypontois d'y participer,

CONSIDERANT la proposition de tarifs pour les billets du spectacle comme suit

- 20 € pour la catégorie « orchestre »
- 10 € pour la catégorie « gradins »

CONSIDERANT l'ambition de la CACP de présenter sur le territoire un spectacle populaire et festif de grande qualité, et souhaitant également offrir à de jeunes artistes en formation professionnelle l'opportunité de participer à ce spectacle aux côtés d'artistes professionnels, il est proposé de nouer un partenariat avec l'AID, laquelle assisterait la CACP dans l'organisation des auditions des danseurs, mettrait à disposition 20 danseurs qu'elle forme et mettrait à disposition gracieusement des salles de ses locaux parisiens pour faciliter les répétitions,

CONSIDERANT que le GEIMS est la structure gestionnaire des contrats des jeunes danseurs de l'AID en apprentissage dans le CFA DCC (Centre de formation des apprentis dans chant comédie), il est proposé de passer avec le groupement une convention de mise à disposition des 20 danseurs en apprentissage,

CONSIDERANT que le montant estimé de cette mise à disposition, à hauteur de 55 700 euros, tient compte du nombre de danseurs apprentis, du nombre d'heures de répétition et de représentations, ainsi que de frais administratifs, pourra être ajusté pour tenir compte des heures de répétition réellement effectuées,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140388-CC-1-1 Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018
--

CONSIDERANT que la CACP étant l'organisatrice du spectacle devant se dérouler à l'Aren'Ice, un partenariat conventionnel spécifique à cet évènement entre la CACP et son délégataire, la société Univers Glace, sera présenté au premier conseil communautaire de 2019, qu'il est toutefois proposé, avant la présentation de ce partenariat spécifique et en accord avec Univers Glace, que cette dernière, ainsi que le contrat de délégation de service public le prévoit, puisse assurer dès à présent la billetterie du spectacle,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ FIXE les tarifs suivants pour les billets du spectacle à :

- 20 € pour la catégorie « orchestre »
- 10 € pour la catégorie « gradins »

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le partenariat conventionnel à intervenir avec l'Académie Internationale de Danse de Paris,

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des 20 apprentis danseurs pour un montant estimatif de 55 700 euros, susceptible d'ajustement tenant compte des heures de répétitions réellement effectuées, à intervenir avec le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion aux Métiers du Spectacle,

4/ VALIDE le principe de la prise en charge dès à présent de la billetterie du spectacle par Univers Glace,

5/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140388-CC-1-1
Date de télétransmission : 19/12/18
Date de réception préfecture : 19/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°17

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140479-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - AVIS DE LA CACP SUITE AUX SAISINES DES MAIRES RELATIVES À LEURS DÉCISIONS D'ACCORDER EN VERTU DE L'ARTICLE L.3132-26 DU CODE DU TRAVAIL UNE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail et notamment ses articles L3132-26 et suivants

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la saisine de la Ville de Cergy en date du 21/11/2018,

VU la saisine de la Ville de Jouy-le-Moutier en date du 01/10/2018,

VU la saisine de la Ville de Menucourt en date du 12/11/2018,

VU la saisine de la Ville d'Osny en date du 19/11/2018,

VU la saisine de la Ville de Puiseux-Pontoise en date du 05/11/2018,

VU la saisine de la Ville de Pontoise en date du 21/11/2018,

VU la saisine de la Ville de Saint-Ouen l'Aumône en date du 09/11/2018,

VU l'avis favorable de la Commission « Action Economique, Emploi, Recherche et Enseignement Supérieur » du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à rendre un avis suite aux saisines des maires de Cergy, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Osny, Puiseux-Pontoise, Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône proposant une dérogation au repos dominical supérieure à cinq dimanches pour l'année 2019,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de développement économique et d'attractivité des pôles commerciaux.

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 3132-26 du code du travail, les maires, envisageant d'accorder pour chaque commerce de détail plus de 5 dimanches par an dérogeant au repos dominical, sont tenus de solliciter l'avis conforme du conseil communautaire avant la prise de leur décision,

CONSIDERANT que la ville de Cergy envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

Les dimanches 13/01/2019, 20/01/2019, 30/06/2019, 07/07/2019, 01/09/2019, 08/09/2019, 10/11/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

CONSIDERANT que la ville de Jouy-le-Moutier envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

Les commerces de détail : les dimanches 06/01/2019, 13/01/2019, 30/06/2019, 01/09/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

CONSIDERANT que la ville de Menucourt envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

Les grandes surfaces alimentaires (surface de vente supérieure à 400m²) : les dimanches 06/01/2019, 13/01/2019, 30/06/2019, 01/09/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140479-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

CONSIDERANT que la ville d'Osny envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

Commerces de détail autres que l'automobile : les dimanches 06/01/2019, 13/01/2019, 30/06/2019, 14/07/2019, 01/09/2019, 27/10/2019, 24/11/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

Concessions automobiles et commerces accessoires automobiles : 20/01/2019, 17/03/2019, 16/06/2019, 23/06/2019, 30/06/2019, 07/07/2019, 21/07/2019, 28/07/2019, 06/10/2019, 13/10/2019, 15/12/2019, 22/12/2019

CONSIDERANT que la ville de Puiseux-Pontoise envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

La branche d'activités équipements de la personne : 13/01/2019, 20/01/2019, 30/06/2019, 07/07/2019, 14/07/2019, 25/08/2019, 01/09/2019, 08/09/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019

Les grandes surfaces alimentaires (surface de vente supérieure à 400m²) : 06/01/2019, 13/01/2019, 03/03/2019, 28/04/2019, 26/05/2019, 30/06/2019, 01/09/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

La branche d'activité automobile : 20/01/2019, 17/03/2019, 16/06/2019, 15/09/2019, 13/10/2019

CONSIDERANT que la ville de Pontoise envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

Les commerces de proximité : les dimanches 13/01/2019, 20/01/2019, 05/05/2019, 26/05/2019, 24/06/2019, 30/06/2019, 07/07/2019, 08/09/2019, 15/09/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019

L'activité automobile : les dimanches 13/01/2019, 20/01/2019, 17/03/2019, 07/04/2019, 09/06/2019, 16/06/2019, 15/09/2019, 13/10/2019, 20/10/2019, 10/11/2019, 17/11/2019, 08/12/2019

CONSIDERANT que la ville de Saint-Ouen l'Aumône envisage de déroger au repos dominical pour plus de 5 dimanches, à savoir :

Le secteur automobile : les dimanches 20/01/2019, 17/03/2019, 16/06/2019, 13/10/2019

Le secteur alimentaire : les dimanches 03/11/2019, 10/11/2019, 17/11/2019, 24/11/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

Le secteur commerce de détail spécialisés divers : les dimanches 07/07/2019, 21/07/2019, 28/07/2019, 04/08/2019, 11/08/2019, 25/08/2019, 01/09/2019, 01/12/2019, 08/12/2019, 15/12/2019, 22/12/2019, 29/12/2019

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

DONNE un avis favorable à la proposition des maires de Cergy, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Osny, Puiseux-Pontoise, Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône de déroger au repos dominical pour l'année 2019 selon les modalités présentées dans leurs saisines du conseil communautaire.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140479-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/18 Date de réception préfecture : 21/12/18
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140479-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°18

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140574-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)- MISE EN CONFORMITÉ : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018,

VU sa délibération n°8 du 15 mars 2016 approuvant le Schéma de Mutualisation,

VU l'avis favorable de la Commission des « finances et ressources » du 10 décembre 2018,

VU les délibérations des Conseil Municipaux des communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Maurecourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Vauréal,

VU l'avis du Comité Technique de la CACP en date du 19 octobre 2018,

VU le rapport de Anne-Marie BESNOUIN invitant les membres du Conseil Communautaire à :

- Autoriser la signature de la convention de mise à disposition partielle de la Direction de la Mutualisation entre la CACP et les communes afin de faciliter le traitement des obligations des collectivités, d'harmoniser les pratiques et d'assurer une bonne organisation administrative des obligations découlant du Règlement Général de Protection des Données (RGPD),
- Désigner Céline POIRIER, Chargée de Mission au sein de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération, comme Délégué à la Protection des Données. Ils précisent que cette désignation fera l'objet d'une notification nominative à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés),

CONSIDERANT que le RGPD a pour but de responsabiliser les organismes traitant des données personnelles et de renforcer les droits des personnes dont les données sont traitées,

CONSIDERANT que la CACP et chacune de ses communes membres sont tenues, entre autres, de :

- Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD),
- Réaliser un registre de traitement des données personnelles,
- Réaliser des analyses d'impact sur les traitements des données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées,
- Mettre en place des procédures internes garantissant la prise en compte de la protection des données à tout moment, en prenant en compte l'ensemble des événements qui peuvent survenir au cours de la vie d'un traitement,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140574-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

- Constituer et regrouper la documentation nécessaire, pour prouver la conformité de la collectivité au règlement,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter le traitement des obligations des collectivités, d'harmoniser les pratiques et d'assurer une bonne organisation administrative des obligations découlant du RGPD, il est proposé que la CACP, par la présente convention, mette partiellement à disposition des communes signataires sa Direction de la Mutualisation et de la Coopération,

CONSIDERANT que cette convention décrit les engagements de la CACP et des communes ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 30 juin 2020,

CONSIDERANT que le montant forfaitaire de la mission RGPD, dont les principes de calcul sont présentés dans la convention, est de 96 400 € et que la clé de répartition du montant de la mission est basée sur le nombre d'ETP pourvus inscrits au tableau des effectifs du Compte administratif 2017 de chaque commune et de la CACP,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition partielle de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération entre la CACP et les communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Maurecourt, Neuville-sur-Oise, Pontoise, Osny, Puiseux-Pontoise, Saint Ouen L'Aumône et Vauréal telle que ci-annexée ;

2/ DESIGNE Céline POIRIER, Chargée de Mission au sein de la Direction de la Mutualisation et de la Coopération, comme Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CACP et des communes adhérentes à la convention ;

3/ AUTORISE le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de sa convention.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140574-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/18 Date de réception préfecture : 21/12/18
--

MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE
Entre la Communauté d'agglomération
Et les communes membres

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté d'agglomération, représentée par son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil communautaire n°XXX en date du 18 décembre 2018 ;

Ci-après désignée « la CACP »

D'une part ;

ET

La commune de Boisemont, représentée par M. Jean-Claude WANNER, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET

La Commune de Cergy, représentée par M. Jean-Paul JEANDON, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET

La Commune de Courdimanche, représentée par Mme Elvira JAOUEN, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET

La Commune de Maurecourt, représentée par M. Gérard RUTAULT, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET

La Commune de Neuville-sur-Oise, représentée par M. Gilles LE CAM, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET

La Commune d'Osny, représentée par M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

ET

La Commune de Pontoise, représentée par son M. Philippe HOUILLON, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°19-1

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140379B-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE - PORTE DU VEXIN: BUDGET PRIMITIF 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU les statuts de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin,

VU sa délibération n°9 du 5 juin 2018 autorisant la signature de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2021 conclue avec l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise porte du Vexin,

VU la dite convention en date du 10 juillet 2018,

VU le Budget 2019 de l'office de Tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin,

VU l'avis favorable de la commission « Animation et Solidarités Territoriales » du 7 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE proposant de se prononcer sur le Budget Primitif 2019 de l'Office de tourisme,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise en matière de tourisme,

CONSIDERANT les missions d'intérêt général confiées à l'office de Tourisme de Cergy Pontoise - Porte du Vexin,

Madame Monique LEFEBVRE ne prend pas part au vote

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140379B-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°27

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140437-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - FONCIER - SAINT-OUEN-L'AUMÔNE - DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL N° 49 SISE ALLÉE DES GROS CHEVAUX EN VUE DE SA CESSION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3,

VU sa délibération n° 16 du 14 novembre 2017 autorisant la cession de parcelles situées à Saint-Ouen-l'Aumône à la Société NORTIER,

VU sa délibération n° 12 du 13 novembre 2018 lançant la procédure de déclassement et approuvant la désaffectation administrative de la parcelle AL n° 49 située allée des Gros Chevaux à Saint-Ouen-l'Aumône,

VU le procès-verbal d'huissier en date du 23 novembre 2018 constatant la désaffectation matérielle du terrain ci-annexé,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à approuver le principe de déclassement de ladite parcelle,

CONSIDERANT le projet de la société NORTIER, propriétaire de la parcelle AL n° 42, d'étendre son site de production,

CONSIDERANT que la cession de ce terrain ne peut intervenir qu'après le déclassement du domaine public, qui ne peut être prononcé qu'après la désaffectation administrative et matérielle de ladite parcelle,

CONSIDERANT que la désaffectation et le déclassement de cette parcelle en vue de sa cession ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, et qu'à ce titre, la procédure de déclassement ne nécessite pas d'enquête publique,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ CONSTATE que les conditions de la désaffectation de la parcelle cadastrée AL n° 49 sise allée des Gros Chevaux à Saint-Ouen-l'Aumône, d'une superficie de 3 131 m² environ sont réunies,

2/ APPROUVE le déclassement définitif de la parcelle AL n° 49.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140437-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140437-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

EXPEDITION

1

C039662/930

S.C.P DELETTRE COLAERT GOUSSEAU

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

12, rue Eric de Martimprey
95300 PONTOISE
Téléphone : 01.34.41.76.26
Télécopie : 01.30.32.14.00
Mail : courrier@huissiers95.fr



PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 14 h 30**

A LA REQUETE DE :

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE**, BP 80309, Parvis de la Préfecture, Hôtel d'Agglomération – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice,

Laquelle m'expose par Madame Evelyne BOUGNEUX, Gestionnaire Foncier– Direction de la Stratégie Urbaine :

Que dans le cadre d'une procédure de déclassement des parcelles AL 45 et 49 situées à SAINT OUEN L'AUMONE (95310), elle me demande réaliser un constat de pose de barrières,

C'est pourquoi,

Je, Nicolas GOUSSEAU, Huissier de Justice associé membre de la Société Civile Professionnelle « Philippe DELETTRE – Louissette COLAERT – Nicolas GOUSSEAU », titulaire d'un office d'huissier de justice, dont le siège social est sis 12, rue Eric de Martimprey à PONTOISE (Val d'Oise), soussigné,

Me suis rendu le **23 novembre 2018 à 14 h 30** à SAINT OUEN L'AUMONE (95310), allée des Gros Chevaux, où, là étant,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS DONT TENEUR SUIT :

Au niveau du carrefour avec l'avenue du Fond de Vaux, des barrières métalliques Nadar ont été mises en place à l'entrée de l'allée des Gros Chevaux.

Ces barrières disposées dans la largeur de la voie, entre chaque accotement, empêchent l'accès à l'allée. Voir les trois photographies ci-dessous.





°0°0°0°

TELLES SONT MES CONSTATATIONS

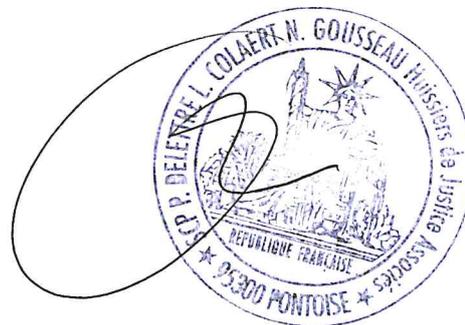
Afin de corroborer mes constatations trois photographies sont insérées dans le texte du présent procès verbal.

Et, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Acte rédigé sur quatre pages.

COUT : trois cent vingt et un euros et 20 cts t.t.c.

Nicolas GOUSSEAU



**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°28-1

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140442-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - FONCIER - PONTOISE - RÉGULARISATION FONCIÈRE - ACTE DE NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE D'EMPRISE DE VOIRIE DE L'AVENUE DE VERDUN CADASTRÉE BI N° 171

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU l'article 2261 du Code Civil,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Christophe SCAVO invitant le Conseil à se prononcer favorablement sur la prescription acquisitive,

CONSIDÉRANT le fait que l'avenue de Verdun à Pontoise est une voirie d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT que cette voirie est gérée et entretenue depuis plus de trente (30) ans par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDÉRANT qu'une emprise de l'avenue de Verdun située sur la commune de Pontoise appartenant à un propriétaire privé, cadastrée section BI n° 171 d'une superficie de 139 m² est gérée et entretenue de façon continue, paisible, publique et non équivoque par la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et que cette possession s'est exercée comme l'aurait fait un propriétaire depuis plus de trente (30) ans,

CONSIDÉRANT que les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée BI n° 171 d'une superficie de 139 m² située avenue de Verdun à Pontoise,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer l'acte de notoriété acquisitive et ses annexes.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140442-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140442-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°28-2

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140443-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - FONCIER - PONTOISE - RÉGULARISATION FONCIÈRE - ACTE DE NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE D'EMPRISE DE VOIRIE DE L'AVENUE DE VERDUN CADASTRÉE BI N° 175

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU l'article 2261 du Code Civil,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Christophe SCAVO invitant le Conseil à se prononcer favorablement sur la prescription acquisitive,

CONSIDÉRANT le fait que l'avenue de Verdun à Pontoise est une voirie d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT que cette voirie est gérée et entretenue depuis plus de trente (30) ans par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDÉRANT qu'une emprise de l'avenue de Verdun située sur la commune de Pontoise appartenant à un propriétaire privé, cadastrée section BI n° 175 d'une superficie de 197 m² est gérée et entretenue de façon continue, paisible, publique et non équivoque par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et que cette possession s'est exercée comme l'aurait fait un propriétaire depuis plus de trente (30) ans,

CONSIDÉRANT que les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la prescription acquisitive de la parcelle cadastrée section BI n° 175 d'une superficie de 197 m² située avenue de Verdun à Pontoise,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer l'acte de notoriété acquisitive et ses annexes.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140443-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140443-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°28-3

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140444-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - FONCIER - PONTOISE - RÉGULARISATION FONCIÈRE - ACTE DE NOTORIÉTÉ ACQUISITIVE D'EMPRISES DE VOIRIE DE L'AVENUE DE VERDUN CADASTRÉES BN N° 17 ET BN N° 18

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU l'article 2261 du Code Civil,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Christophe SCAVO invitant le Conseil à se prononcer favorablement sur la prescription acquisitive,

CONSIDERANT le fait que l'avenue de Verdun à Pontoise est une voirie d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que cette voirie est gérée et entretenue depuis plus de trente (30) ans par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que deux emprises de l'avenue de Verdun situées sur la commune de Pontoise appartenant à un propriétaire privé, cadastrées section BN n° 17 et BN n° 18 d'une superficie totale de 245 m² sont gérées et entretenues de façon continue, paisible, publique et non équivoque par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et que cette possession s'est exercée comme l'aurait fait un propriétaire depuis plus de trente (30) ans,

CONSIDERANT que les conditions exigées par l'article 2261 du Code Civil pour acquérir la propriété par prescription trentenaire sont réunies,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la prescription acquisitive des parcelles cadastrées section BN n° 17 et BN n° 18 d'une superficie totale de 245 m² situées avenue de Verdun à Pontoise,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant à signer l'acte de notoriété acquisitive et ses annexes.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140444-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140444-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

20181218-n°29

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 19/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140611-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - CERGY - RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) RELATIF AU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'ANCIENNE DÉCHÈTERIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU le Bail Emphytéotique Administratif (BEA) et sa convention d'exploitation non détachable (CE) constituant ensemble le contrat de délégation de service public de traitement des déchets ménagers et assimilés, conclus le 25 mai 1992 avec la Compagnie Générale d'Environnement de Cergy-Pontoise (CGECP),

VU la convention tripartite de financement conclue le 13 octobre 1995 entre la CACP/CGECP et le consortium SOFERGIE,

VU l'avenant 13 au BEA signé le 25 juin 2015 fixant les modalités d'implantation, de financement et de réalisation de la nouvelle déchèterie,

VU l'avenant 13.1 au BEA signé le 25 juin 2015 fixant les modalités de financement et de réalisation des travaux de démantèlement de l'ancienne déchèterie,

VU l'avis favorable de la commission Développement Urbain et des Solidarités Urbaines en date du 11 décembre 2018

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE,

CONSIDÉRANT la nécessité de démanteler la déchèterie du quartier de l'Horloge située sur la parcelle CV 242 sur les parcelles ZC 16, 17 et 18 afin de permettre la mise en œuvre du projet urbain de la ZAC des Linandes,

CONSIDÉRANT la résiliation partielle du BEA en ce qu'il porte sur la parcelle CV 242 à Cergy,

CONSIDÉRANT que cette résiliation partielle n'entraîne pas d'indemnité de résiliation du BEA du fait :

- de l'amortissement financier total de l'ancienne déchèterie avant démantèlement, - de l'encours de la dette contractée par le délégataire CGECP auprès de SOFERGIE relatif à cet ouvrage égale à zéro,- du transfert des modalités du BEA relatif à la parcelle CV 242 sur le nouveau site,

CONSIDÉRANT que l'indemnité due par la CACP à CGECP étant égale à zéro, il n'y a pas lieu de solliciter un avis des Domaines,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la résiliation partielle du BEA en ce qu'il porte sur la parcelle cadastrée CV 242 à Cergy,

2/ FIXE l'indemnisation relative à la résiliation partielle du BEA à zéro euro,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes et documents inhérents à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140611-DE-1-1 Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140611-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/18
Date de réception préfecture : 19/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°30-1

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140423-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE 2016-2021 : SURPRIME AU TITRE DES AIDES À LA PIERRE À 3F POUR SON PROJET DE LOGEMENTS - LOT 7.2 SECTEUR DES EGUERÊTS À JOUY-LE-MOUTIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU sa délibération n°10 du 7 juin 2016 adoptant la convention de délégation pour l'attribution des aides publiques au logement pour la période 2016-2021,

VU sa délibération n°8 du 4 octobre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 (PLH),

VU sa délibération n°7 du 13 décembre 2016 adoptant le cadre d'intervention en matière de logement locatif social et intermédiaire,

VU sa délibération n°12-1 du 27 mars 2018 approuvant les avenants annuels à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement 2016-2021,

VU l'avis rendu par la commission des engagements qui s'est tenue le 26 novembre 2018,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Daniel BOUSSON invitant le Conseil se prononcer sur l'attribution à 3F d'une subvention de 272 000 € au titre du Programme Local de l'Habitat et d'une surprime de 42 000 € au titre des aides à la pierre,

CONSIDERANT le projet de construction d'un programme immobilier neuf de 27 logements sociaux familiaux dont 9 PLAI, 12 PLUS et 6 PLS, situé sur le lot 7.2 du secteur des Eguerêts à Jouy-le-Moutier et proposé par 3F,

CONSIDERANT que l'opération n'est pas à ce jour suffisamment avancée pour permettre de déterminer avec certitude le nombre de logements qui pourraient entrer dans les critères du Programme Local de l'Habitat au titre de la maîtrise des loyers,

CONSIDERANT cependant que le caractère complexe de l'opération est avéré et que les efforts prévus par le bailleur pour maîtriser la quittance sont conséquents,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1. **SE PRONONCE** favorablement sur l'attribution d'une surprime de 42 000 € à 3F sur les fonds délégués de l'Etat au titre des aides à la pierre 2016-2021 pour l'opération de construction de 27 logements locatifs sociaux sur le lot 7.2 du secteur des Eguerêts à Jouy-le-Moutier,
2. **DIT QUE** le paiement de cette surprime est conditionné à l'obtention ultérieure par le bailleur d'une subvention significative au titre du Programme Local de l'Habitat pour cette même opération,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140423-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

3. **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 204 Nature 20422 Opération 16AIL20146,
4. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140423-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°30-2

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140424-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE 2016-2021 : SURPRIME AU TITRE DES AIDES À LA PIERRE À 3F POUR SON PROJET DE LOGEMENTS - LOT 8.1A SECTEUR DES EGUERÊTS À JOUY-LE-MOUTIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU sa délibération n°10 du 7 juin 2016 adoptant la convention de délégation pour l'attribution des aides publiques au logement pour la période 2016-2021,

VU sa délibération n°8 du 4 octobre 2016 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 (PLH),

VU sa délibération n°7 du 13 décembre 2016 adoptant le cadre d'intervention en matière de logement locatif social et intermédiaire,

VU sa délibération n°12-1 du 27 mars 2018 approuvant les avenants annuels à la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement 2016-2021,

VU l'avis rendu par la commission des engagements qui s'est tenue le 26 novembre 2018,

VU l'avis favorable de la commission « Développement Urbain et Solidarités Urbaines » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Daniel BOUSSON invitant le Conseil se prononcer sur l'attribution à 3F d'une subvention de 328 000 € au titre du Programme Local de l'Habitat et d'une surprime de 48 000 € au titre des aides à la pierre,

CONSIDERANT le projet de construction d'un programme immobilier neuf de 31 logements sociaux familiaux dont 10 PLAI, 14 PLUS et 7 PLS, situé sur le lot 8.1a du secteur des Eguerêts à Jouy-le-Moutier et proposé par 3F,

CONSIDERANT que l'opération n'est pas à ce jour suffisamment avancée pour permettre de déterminer avec certitude le nombre de logements qui pourraient entrer dans les critères du Programme Local de l'Habitat au titre de la maîtrise des loyers,

CONSIDERANT cependant que le caractère complexe de l'opération est avéré et que les efforts prévus par le bailleur pour maîtriser la quittance sont conséquents,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

- 1. SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'attribution d'une surprime de 48 000 € à 3F sur les fonds délégués de l'Etat au titre des aides à la pierre 2016-2021 pour

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140424-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

l'opération de construction de 31 logements locatifs sociaux sur le lot 8.1a du secteur des Eguerêts à Jouy-le-Moutier,

2. **DIT QUE** le paiement de cette surprime est conditionné à l'obtention ultérieure par le bailleur d'une subvention significative au titre du Programme Local de l'Habitat pour cette même opération,
3. **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 204 Nature 20422 Opération 16AIL20146,
4. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140424-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°31

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140401-CC-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : CULTURE - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - ENSEMBLE CHORÉGRAPHIQUE VALDOISIEN : CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre du Ministère de la culture et de la communication datant de 2001,

VU la délibération n° 9 du 22 novembre 2016 relative au projet d'établissement pour la période de 2017 à 2021,

VU le projet de convention de partenariat à intervenir sur le projet de l'Ensemble chorégraphique Valdoisien,

VU l'avis favorable de la Commission « Animation et Solidarités Territoriales » du 7 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à autoriser la signature de la convention de partenariat avec les villes d'Argenteuil et de Goussainville, le Centre chorégraphique national de Montpellier-Occitanie et le Département du Val d'Oise pour le projet de l'ensemble chorégraphie valdoisien 2018/2019,

CONSIDÉRANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de culture et d'éducation artistique,

CONSIDÉRANT que ce partenariat aboutira à l'organisation de restitutions donnant une visibilité au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR),

CONSIDÉRANT que ce projet favorise les échanges et enrichit les expériences tant pour les élèves que pour les enseignants du conservatoire,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec les partenaires nommés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140401-CC-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°32

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140404-CC-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : CULTURE - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE FORMATION DANSE DE CERGY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n° 9 du 22 novembre 2016 relative au projet d'établissement pour la période de 2017 à 2021,

VU le projet de convention de partenariat à intervenir avec la Ville de Cergy,

VU l'avis favorable de la Commission « Animation et Solidarités Territoriales » du 7 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Centre de Formation Danse de Cergy,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de culture et d'éducation artistique,

CONSIDERANT que ce partenariat permet à des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de découvrir une nouvelle esthétique chorégraphique, de développer leur pratique et expérience ainsi que leur musicalité grâce à l'accompagnement sur une musique live,

CONSIDERANT que le fruit de ce partenariat donnera lieu à deux représentations,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Ville de Cergy.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140404-CC-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°33-1

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140459-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC L'ASSOCIATION ESPERER 95 DANS LE CADRE DE L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION A OSNY ET SAINT OUEN L'AUMONE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n°5 du 9 juin 2015 adoptant le Contrat de ville,

VU le projet de convention à intervenir avec l'association Espérer 95 pour l'année 2019,

VU l'avis favorable de la commission « Services Urbains et Ecologie Urbaine » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Gérald RUTAULT invitant le Conseil à se prononcer sur l'engagement de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) auprès de l'association Espérer 95 pour le développement de l'atelier chantier d'insertion « gestion différenciée et entretien des zones humides »,

CONSIDERANT le Contrat de ville 2015-2020 et notamment ses deux enjeux prioritaires «construire, orienter, favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle» et «assurer la prévention et la sécurité dans les quartiers»,

CONSIDERANT que la CACP a recours à des prestations d'insertion sociale et que la structure porteuse de l'ACI ne constitue pas un opérateur économique,

CONSIDERANT qu'en 2018, le chantier d'insertion « gestion différenciée et entretien des zones humides » a assuré un entretien satisfaisant du Parc de Grouchy à Osny,

CONSIDERANT que pour l'année 2019 la convention fixe les objectifs sociaux et environnementaux, précise les engagements des parties et décrit les travaux à effectuer dans les lieux suivants :

-Parc de Grouchy- OSNY

-Coulée verte du Parc d'Activités des Béthunes – SAINT OUEN L'AUMONE

CONSIDERANT que le montant de la participation de la Communauté d'agglomération est fixé à 55 000 € au titre de l'ACI « gestion différenciée et entretien des zones humides » pour l'année 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la convention avec l'association Espérer 95

2/ APPROUVE le recours à des prestations d'insertion sociale pour un montant de 55 000 euros.

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 16PEV10235 du budget de fonctionnement 2019.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140459-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140459-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°33-2

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140460-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC L'ASSOCIATION HALAGE DANS LE CADRE DE L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION "GESTION DIFERENCIEE DU PARC DU CHATEAU DE MENU COURT"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n°5 du 9 juin 2015 adoptant le Contrat de ville,

VU le projet de convention à intervenir avec l'association Halage pour l'année 2019,

VU l'avis favorable de la commission « Services Urbains et Ecologie Urbaine » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Gérald RUTAUULT invitant le Conseil à se prononcer sur l'engagement de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès de l'association Halage pour le développement de l'Ateliers Chantier d'Insertion « Gestion différenciée du Parc du Château de Menucourt » mis en place pour la promotion de la gestion différenciée des sites situés sur le territoire de la CACP,

CONSIDERANT le Contrat de ville 2015-2020 et notamment ses deux enjeux prioritaires «construire, orienter, favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle» et «assurer la prévention et la sécurité dans les quartiers»,

CONSIDERANT que la CACP a recours à des prestations d'insertion sociale et que la structure porteuse de l'ACI ne constitue pas un opérateur économique,

CONSIDERANT qu'en 2018, le chantier d'insertion « Gestion Différenciée du Parc de Menucourt » a assuré un entretien satisfaisant du site qui lui a été confié,

CONSIDERANT que pour l'année 2019 la convention fixe les objectifs sociaux et environnementaux, précise les engagements des parties et décrit les travaux à effectuer dans les lieux suivants : Parc du Château de Menucourt- MENU COURT,

CONSIDERANT que le montant de la participation de la Communauté d'agglomération est fixé à 40 000 € au titre de l'ACI « « Gestion différenciée du Parc du Château de Menucourt» pour l'année 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la convention avec l'association Halage,

2/ APPROUVE le recours à des prestations d'insertion sociale pour un montant de 40 000 euros,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140460-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 16PEV10235 du budget de fonctionnement 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140460-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°33-3

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140461-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE 95 DANS LE CADRE DE L'ATELIER CHANTIER D'INSERTION "LIAISONS DOUCES ET ACCESSIBILITE"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n°5 du 9 juin 2015 adoptant le Contrat de ville,

VU le projet de convention à intervenir avec l'association Sauvegarde 95 pour l'année 2019,

VU l'avis favorable de la commission « Services Urbains et Ecologie Urbaine » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Gérald RUTALT invitant le Conseil à se prononcer sur l'engagement de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise auprès de l'association Sauvegarde 95 pour le développement de l'atelier chantier d'insertion « liaisons douces et accessibilité »,

CONSIDERANT le Contrat de ville 2015-2020 et notamment ses deux enjeux prioritaires «construire, orienter, favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle» et «assurer la prévention et la sécurité dans les quartiers»,

CONSIDERANT que la CACP a recours à des prestations d'insertion sociale et que la structure porteuse de l'ACI ne constitue pas un opérateur économique,

CONSIDERANT qu'en 2018, le chantier d'insertion « liaisons douces et accessibilité » a assuré un entretien satisfaisant des espaces verts et boisés qui lui ont été confiés,

CONSIDERANT que pour l'année 2019 la convention fixe les objectifs sociaux et environnementaux, précise les engagements des parties et décrit les travaux à effectuer dans les lieux suivants :

- le secteur des bois de Jouy Le Moutier : clairière d'Aumont, le Juillard, le bois de la Côte des Carrières,
- le bois de Cergy,
- l'ancienne ligne de chemin de fer (sente des Bardoulais et côte des Pagnes)
- le bois d'Eragny sur Oise,

CONSIDERANT que le montant de la participation de la Communauté d'agglomération est fixé à 60 000 € au titre de l'ACI « liaisons douces et accessibilité » pour l'année 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE la convention avec l'association La Sauvegarde.

2/ APPROUVE le recours à des prestations d'insertion sociale pour un montant de 60 000 euros.

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

4/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 16PEV10235 du budget de fonctionnement 2019.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140461-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140461-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°34

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140453-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - ASSAINISSEMENT - PONTOISE - TRAVAUX SUR LE POSTE DE L'HERMITAGE ET LES RÉSEAUX AMONT - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE AVEC LE SIARP : AVENANT N°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU la convention SAN/SIARP du 26 décembre 2001 réglant les conditions d'exercice de la compétence assainissement entre la CA et le SIARP,

VU l'avenant n°3 du 26 juillet 2005 à cette convention,

VU l'avenant n°4 du 28 janvier 2008 à cette convention,

VU sa délibération n°15 du 19 novembre 2013 se prononçant favorablement sur la convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec le SIARP, pour la réalisation des travaux sur le poste de l'Hermitage et les réseaux en amont du poste,

VU la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la CACP et le SIARP, du 30 janvier 2014, pour la réalisation de ces travaux,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement Urbain et Ecologie Urbaine » du 11 décembre 2018,

VU le rapport de Jean-Claude WANNER invitant le Conseil, dans le cadre des travaux sur le poste de refoulement de l'Hermitage et les réseaux de collecte situés en amont, à se prononcer sur la signature de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée entre la CACP et le SIARP,

CONSIDERANT que ces travaux, destinés à améliorer la fiabilité des réseaux d'eaux usées en faveur d'une réduction des rejets au milieu naturel, ont été achevés juin 2016 et que la Garantie de Parfaite Achèvement est arrivée à son terme juin 2017,

CONSIDERANT que ces travaux ont été menés par la CACP sous convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec le SIARP, signée le 30 janvier 2014.

CONSIDERANT que dès le stade projet (PRO), l'assiette globale des études et des travaux a été revue à la hausse, soit 931 203.89 €HT, en raison de dévoiement de réseaux (GRDF, ERDF, FT/Fibre) et de travaux supplémentaires sur le poste.

CONSIDERANT que le solde des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été attribué en juillet 2018,

CONSIDERANT qu'il est proposé la signature d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée afin de préciser l'incidence financière des dépenses réelles de l'opération sur la convention initiale, de préciser les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie perçues par la CACP et de définir le montant de la part non subventionnée des travaux relevant du patrimoine du SIARP.

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140453-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

1/ APPROUVE la fiche financière actualisée avec les coûts réels de l'opération, telle que ci-annexée,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée pour le solde de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "DL", written over a horizontal line.

Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140453-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

ANNEXE 1 : Fiche financière actualisée avec les coûts réels de l'opération

	Assiette Estimation globale AVP (oct 2013)	Coûts réels	Taux travaux réseaux	Total études et travaux réseaux	Taux participation SIARP	Total participation SIARP Travaux réseaux
	En €HT	En €HT	%	En €HT	%	En €HT
Travaux						
Préparation de chantier, récolement, essais réception	18 000,00	62 506,55	32,7%	20 439,64	60%	12 263,79
Réhabilitation du poste, projet architectural et options	222 187,00	399 111,04	0%	0,00	0%	0,00
Travaux réseaux Tranche Ferme	47 800,00	171 959,21	100%	171 959,21	60%	103 175,53
Travaux réseaux Tranche Conditionnelle	41 500,00	0,00	100%	0,00	60%	0,00
Pompage et épuisement	79 600,00	85 442,87	50%	42 721,44	60%	25 632,86
Divers et imprévus	15 989,35	46 228,83	32,7%	15 116,83	60%	9 070,10
Total travaux (HT)	425 076,35	765 248,50	-	250 237,11	-	150 142,27
Total études, MOE, contrôles (HT)	103 263,75	106 401,28	32,7%	34 793,22	60%	20 875,93
Total Etudes et travaux (HT)	528 340,10	871 649,78	-	285 030,33	60%	171 018,20

	Estimation AVP	Coûts Réels
Part SIARP (H.T.)	104 644,81	171 018,20
T.V.A. (20%)	20 510,38	34 203,64
Part SIARP (T.T.C.)	125 155,19	205 221,84
Total études et travaux (T.T.C.)	631 894,77	1 045 979,74
Part restante globale CACP (T.T.C.) = Total études et travaux - Participation	506 739,57	840 757,90

Définition de la part non subventionnée des travaux réel relevant du patrimoine du SIARP

	Participation SIARP
1 Part SIARP (H.T.) hors subventions	171 018,20
2 T.V.A. part SIARP hors subventions [1 x 20%]	34 203,64
3 Part SIARP (H.T.) avec subventions	118 121,38
4 Part SIARP (T.T.C.) avec subventions [2 + 3]	152 325,02
5 1er acompte (H.T)	104 295,99
6 Solde part SIARP (H.T) avec subventions [3 - 5]	13 825,39
7 1er acompte (TVA) [5 x 20%]	20 859,2

8	Solde part SIARP (TVA) hors subventions [2 - 7]	13 344,44
10	Solde part SIARP (T.T.C.) avec subventions [6 + 8]	27 169,84

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°35

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140649-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SUR LE RISQUE PRÉVOYANCE AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la décision de la collectivité de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 05 novembre 2018 autorisant la signature de la convention de participation relative au risque « Prévoyance » ;

VU l'avis du Comité technique du 22 octobre 2012,

VU la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources » du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE proposant de signer avec le CIG une convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG et qu'il est proposé de signer la convention d'adhésion à la convention de participation,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140649-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

travail, l'invalidité ou le décès, sachant que, pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

3/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dominique Lefebvre".

Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140649-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°36

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140577-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSION - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de la loi n° 84-53 susvisée,

VU le budget de l'établissement,

VU sa délibération n°19 du 13 novembre 2018 sur le Tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission « Finances et Ressources » du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFVEBRE,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des emplois du budget principal présenté au conseil communautaire du 13 novembre 2018 afin de :

- Créer et supprimer les postes correspondant aux évolutions de carrières prévues statutairement (promotion interne, avancements de grade, réussites aux concours) ;
- Actualiser la situation des agents détachés pour stage et titularisés. En effet, les agents nommés stagiaires sont détachés sur le grade de stage tout en conservant leur grade d'origine jusqu'à leur titularisation dans le grade de détachement. Au moment de la titularisation, ils sont détenteurs d'un seul grade. Dans le cadre des nominations suite à réussite à concours, certains grades ne nécessitent pas de périodes de stage, l'agent étant directement titularisé. Néanmoins, il convient d'actualiser la situation du grade d'origine.
- Prendre en compte les réintégrations suite à disponibilité et détachement ;
- Actualiser les postes modifiés suite aux recrutements réalisés ou en raison d'un ajustement des besoins au grade. Le grade correspondant au poste créé n'est plus celui sur lequel l'agent est finalement recruté parce qu'il possède un autre grade correspondant au profil de poste ;
- Prendre en compte les départs de collaborateurs non remplacés ;
- Prendre en compte les modifications de poste adoptées en comité technique ;
- Prendre en compte le projet de service du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) ;
- Autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 lors de recrutements sur des postes à compétences particulières ou rares et pour assurer la continuité du service public ;

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140577-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

CONSIDERANT que la prise en compte de l'ensemble de ces éléments conduit pour le tableau des emplois du budget principal à créer 4 emplois à temps complet et 2 emplois à temps non complet, à supprimer 4 emplois à temps complet et 2 emplois à temps non complet ;

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chargé(e) de Territoire

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des éducateurs des activités physiques et sportives

1 poste à temps complet

Chef de projet Géomatique

Cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs

1 poste à temps complet

Juriste marchés complexes

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Maitre nageur sauveteur

Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 4 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 3 heures 30 hebdomadaires

2/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chargé(e) de Territoire et de l'Occupation du Domaine Public - poste de reclassement

Cadres d'emplois des techniciens, des agents de maîtrise et des éducateurs des activités physiques et sportives

1 poste à temps complet

Chef de bassin

Cadres d'emplois des conseillers des Activités Physiques et Sportives et des éducateurs des activités physiques et sportives

1 poste à temps complet

Coordinateur documentaire

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140577-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/18 Date de réception préfecture : 21/12/18
--

Cadres d'emplois des bibliothécaires, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, et des adjoints du patrimoine
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique – Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Responsable du Secteur Optimisation Achats

Cadre d'emplois des attachés
1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Chef(fe) d'équipe du centre de relation aux usagers

Remplacement du cadre d'emplois des techniciens par celui des rédacteurs et des adjoints administratifs

4/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

5/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

6/ PRECISE QUE les dispositions des articles 2 et 3 autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

7/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

8/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

9/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140577-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140577-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°37

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAUULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140417-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, MOBILITÉ PROPRE, TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE, RÉSEAUX INTERNET ET INFRASTRUCTURES, ET SERVICES NUMÉRIQUES AUX CITOYENS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 26 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » du 10 décembre 2018,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE invitant le Conseil à adhérer à la centrale d'achat "SIPP'n'CO"

CONSIDÉRANT les besoins d'achat de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans les domaines de la performance énergétique, de la mobilité propre, de la téléphonie fixe et mobile, des réseaux internet, des services numériques aux citoyens,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la centrale d'achat permet de bénéficier de l'effet de mutualisation sur les prix et les services associés,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est fixée et révisée conformément aux articles 4,5 et à l'annexe 1 de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140417-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**E XTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

20181218-n°38

Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil : 12 décembre 2018

Le nombre de conseillers en exercice est de : 59

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, à 20H30, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Claude MATHON, Yannick MAURICE , Marie MAZAUDIER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTAULT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Gérard SEIMBILLE, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Mohamed Lamine TRAORE, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Marie MAZAUDIER, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Eric NICOLLET, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Gérald RUTAULT, Cédric LAPERTEAUX ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Elvira JAOUEN ayant donné pouvoir à Didier DAGUE, Monique MERIZIO ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Thibault HUMBERT ayant donné pouvoir à Marie-Madeleine COLLOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Sylvie COUCHOT ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Béatrice MARCUSSY, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raoul NKANWA NJINKE

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 21/12/2018
- et publication au Recueil des actes administratifs n° 16-2018

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140471-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

OBJET : DÉVELOPPEMENT URBAIN - MOTION CONTRE LE PROJET D'ITINÉRAIRE DE FRET FERROVIAIRE ENTRE LE HAVRE ET VALENTON VIA SERQUEUX-GISORS ET LA LIGNE J DU FAIT DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1^{er} mars 2005 portant charte constitutionnelle de l'environnement (et notamment son article 7),

VU la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2,

VU le code de l'environnement,

VU le code des transports,

VU l'engagement national pour le fret ferroviaire issu du plan d'action du Grenelle de l'environnement de 2009, qui a pour objectif de porter, à l'horizon 2022, à 25% la part des transports de marchandises alternatifs à la route,

VU l'avis du 6 mai 2015 de l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (AE-CGEDD), émis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur du cadre de vie, ainsi qu'en matières d'aménagement de l'espace communautaire et de transport,

VU sa délibération n° 6 du 2 octobre 2018 arrêtant les cartes stratégiques de bruit (CSB) du territoire de Cergy-Pontoise établies par Bruiparif, en préalable à l'adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE),

VU l'avis favorable de la commission « Services Urbains et Ecologie Urbaine » du 11 décembre 2018,

VU le rapport, de Gérard SEIMBILLE,

CONSIDERANT que le projet dit de « *Modernisation de la ligne Serqueux-Gisors* » est identifié comme l'un des projets prioritaires de l'Etat en matière de fret ferroviaire ; que les travaux sont destinés à l'ouverture d'un nouvel itinéraire de fret, entre Le Havre et Paris empruntant la ligne J (Saint Lazare-Gisors) qui traverse Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que ce nouvel itinéraire fret est prétendument présenté comme le seul itinéraire alternatif compétitif à l'axe historique longeant la vallée de la Seine entre Le Havre Rouen Mantes la Jolie et la région parisienne, arrivé à saturation,

CONSIDERANT que la mise en service de cette ligne de fret, prévue à l'origine pour fin 2019, reste programmée à court terme,

CONSIDERANT que ce fret transitera via la ligne J actuelle, dédiée aux voyageurs, laquelle traverse le territoire cergypontain dont Osny, Eragny-sur-Oise, Pontoise et Saint Ouen l'Aumône ; que ce transit induira le passage de 25 trains de fret supplémentaires, moitié de jour, moitié de nuit (22h-6h) sur cette ligne voyageurs ; que les trains feront 500 à 750 m de long, avec à terme une longueur

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140471-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

maximale possible de 1 000 m ; que la vitesse moyenne de ces convois étant approximativement de 60 km heure, l'ensemble engendrera une excessive nuisance sonore à chaque passage de train, proche de une (1) minute complète,

CONSIDERANT qu'en matière d'itinéraires de contournement, des solutions alternatives ont été trop rapidement écartées par la SNCF, tant pour l'itinéraire de contournement par Serquigny /Evreux, que pour celui par Amiens, que ces itinéraires ont pourtant l'avantage de traverser des zones beaucoup moins urbanisées et qu'en conséquence il apparaît que les contraintes économiques ont primé sur les préjudices subis par les riverains,

CONSIDERANT que la SNCF et RFF ont mené une concertation par trop discrète sur le projet entre 2012 et 2015 et que l'enquête publique conduite au printemps 2016 n'a pas permis de créer les conditions d'un dialogue entre la SNCF maître d'ouvrage, la population, les associations et les élus concernés, ce qui a créé un climat de tension autour du dossier ainsi que des contentieux,

CONSIDERANT que la directive européenne 2002/CE/49 rend obligatoire l'établissement de cartes de bruit par les intercommunalités compétentes ; que ces cartes visent à donner une représentation de l'exposition au bruit des populations dont celles impactées par les infrastructures de transport ferroviaire,

CONSIDERANT que la carte du bruit ferroviaire actuel établie par Bruiparif montre le long des voies des niveaux d'exposition en moyenne au-dessus de 65 dB(A) avec ponctuellement au droit de Pontoise et Saint Ouen l'Aumône des valeurs supérieures à 75 dB(A), qui sont par conséquence déjà des « Points Noirs Bruit » ; que cette situation ne pourra qu'aller en s'aggravant si des convois de fret circulent en sus,

CONSIDERANT qu'il est établi par l'OMS que le bruit a des répercussions négatives sur l'organisme, qu'il est par conséquent considéré comme un enjeu sanitaire et de santé environnementale et qu'il convient donc de prévoir des mesures de réduction du bruit et non d'aggravation, ce qui n'est pas cohérent avec l'introduction d'une nouvelle ligne de fret en zone dense,

CONSIDERANT, pour mémoire, que toute la conception du dossier d'enquête publique a reposé sur un postulat et un choix méthodologique biaisés, à savoir une distinction artificielle en terme d'impact entre le tronçon Serqueux-Gisors et les sections en amont et en aval de ce tronçon et notamment les communes traversées par la ligne J ; qu'il apparaît que cette approche a induit une distorsion importante dans l'évaluation des impacts notamment sonores du projet, impacts minorés dans la zone dense,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette méthode que les habitants de l'agglomération de Cergy-Pontoise devront subir un niveau de bruit ressenti deux fois supérieur au niveau de bruit ressenti sur le tronçon Serqueux-Gisors pour pouvoir prétendre à une protection acoustique, différence de traitement que l'Autorité environnementale du CGEDD a critiqué dans son avis du 6 mai 2015,

CONSIDERANT, s'agissant du bruit, que la notion de pics de bruit n'est pas prise en compte par la SNCF, laquelle raisonne en termes de bruit « moyenné », ce qui ne correspond pas au ressenti quotidien des riverains,

CONSIDERANT que le passage de trains de fret sera source de vibrations au passage de chaque convoi, nuisance qui se cumulera anormalement avec celle du bruit alors même qu'il n'existe étonnement pas à ce jour de seuils réglementaires pour les vibrations,

CONSIDERANT qu'en matière d'impacts sur le bâti et de sécurité même du transport ferroviaire, il peut être souligné qu'une partie du territoire communautaire traversé par la ligne J, dont Osny et Pontoise, comprend des sols identifiés comme fragiles, que cette fragilité n'a pas été étudiée par le projet de fret critiqué afin d'adapter les travaux aux exigences de sécurité publique ; que ce manque

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140471-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/18 Date de réception préfecture : 21/12/18
--

d'anticipation peut être à l'origine de drames, ce qui d'ailleurs aurait pu intervenir si le fret avait déjà circulé sur le pont SNCF de Cormeilles-en-Parisis (ligne J) étayé en urgence en octobre 2017,

CONSIDERANT que, en matière de transport de matières dangereuses, certains des sillons de fret seront consacrés au convoyage de matières dangereuses ; que ces convois traverseront des zones très urbanisées, notamment au travers de l'agglomération, et que, même si la circulation de ce type de convois est strictement encadrée, cet état de fait est source d'inquiétudes de la part de la population et des élus,

CONSIDERANT qu'il convient également de s'interroger sur le niveau d'adéquation technique des infrastructures actuelles et, notamment, de la conformité du viaduc ferroviaire entre Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône au regard du tonnage prévu des convois (22,5 tonnes à l'essieu) et de leur passage fréquent, avec des risques à évaluer en termes de sécurité,

CONSIDERANT que la dégradation du cadre de vie induite par la mise en service d'une telle ligne de fret fonctionnant de jour comme de nuit conduira à une perte de qualité de vie et d'attractivité pour l'agglomération,

CONSIDERANT que cette activité de fret conduira également à une dégradation de l'image des secteurs riverains de la ligne J qui portera préjudice à l'ensemble de l'agglomération au plan économique, touristique et culturel,

CONSIDERANT le problème corollaire de la dépréciation de la valeur du bâti, qui est certaine du fait du cumul des nuisances induites par un environnement urbain dégradé,

CONSIDERANT que ce projet a cristallisé très tôt les inquiétudes, tant des associations et riverains, que des élus locaux et qu'il continue de susciter une forte mobilisation,

CONSIDERANT enfin et surtout, que la cohabitation du trafic fret et du trafic voyageurs n'a pas été étudiée par la SNCF, alors que les trains de fret viendront s'ajouter à un trafic voyageurs sur la ligne J, déjà saturée et vétuste ; que se pose ainsi la question, non-étudiée et donc non-tranchée par la SNCF, de la coordination précise des temps de passage du fret au sein d'un trafic francilien déjà dense et sans sections de dévoiement exploitables ; que ce même problème de limitation du nombre de voies disponibles, se limitant le plus souvent au stricte nécessaire, à savoir 2 voies qui se croisent, mais pouvant également aller jusqu'à une voie unique empruntée à double sens, est de nature à congestionner la totalité du trafic voyageur en Ile-de-France en cas de panne technique, qu'il s'agisse d'une panne fret ou voyageur ; que la qualité du trafic voyageur est déjà extrêmement dégradée et que la ligne J sert, notamment en période de grève, de voie de secours pour différents usagers, une telle conclusion est évidemment inacceptable pour la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

APRES EN AVOIR DELIBERE À LA MAJORITÉ PAR 45 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS :

1/ S'OPPOSE au projet de fret dit SERQUEUX-GISORS pour tous les motifs précédemment évoqués et notamment la priorisation et la sécurisation impératives du trafic voyageur, la protection du développement du territoire communautaire, ainsi que la préservation du cadre de vie des cergy-pontains.

2/ PRECISE qu'en matière d'itinéraires de contournement, des solutions alternatives ont été trop rapidement écartées par la SNCF, tant pour l'itinéraire de contournement par Serquigny /Evreux, que pour celui par Amiens ; que ces itinéraires ont pourtant l'avantage de traverser des zones beaucoup moins urbanisées et qu'en conséquence il apparaît que les contraintes économiques ont primé sur les préjudices subis par les riverains,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20181218-lmc140471-DE-1-1 Date de télétransmission : 21/12/2018 Date de réception préfecture : 21/12/2018
--

3/ PRECISE que cette délibération sera notifiée au Ministre chargé des transports, au Président de SNCF Réseau, au Préfet de la Région Ile de France, ainsi qu'aux Préfets du Val d'Oise et de Seine Maritime.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20181218-lmc140471-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/12/18
Date de réception préfecture : 21/12/18



CONTACT

SECRETARIAT GENERAL

Affaire suivie par H el ene COUV E-BONNAIRE

T el : 01.34.41.91.04

Courriel : helene.couve-bonnaire@cergyponoise.fr